



# AUGMENTER

LA CROISSANCE ET LES MARGES

RAPPORT ANNUEL 2024



Papiers Tissue KP Inc.



**2 800**

EMPLOYÉS

**10**

INSTALLATIONS DE PRODUCTION

**13**

MACHINES À PAPIER

**72**

LIGNES DE TRANSFORMATION



Produits Kruger est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité à usage domestique, industriel et commercial. La Société offre aux consommateurs canadiens des marques reconnues, comme **Cashmere<sup>MD</sup>**, **Bonterra<sup>MC</sup>**, **Purex<sup>MD</sup>**, **SpongeTowels<sup>MD</sup>**, **Scotties<sup>MD</sup>** et **White Swan<sup>MD</sup>**. Aux États-Unis, Produits Kruger fabrique les produits de marque **White Cloud<sup>MD</sup>**, de même que plusieurs produits de marque privée. Sa division des produits hors foyer fabrique des produits économiques de qualité et les distribue à une grande variété d'établissements commerciaux et publics. Produits Kruger emploie quelque 2 800 personnes et exploite dix usines certifiées FSC<sup>MD</sup> COC (chaîne de traçabilité) (FSC<sup>MD</sup> C-104904) en Amérique du Nord.

PTKP (la Société) détient une participation dans le capital de Produits Kruger. PTKP est un émetteur assujéti dans chaque province ou territoire du Canada et doit, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, déclarer certaines données financières et commerciales de Produits Kruger.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Produits Kruger S.E.C. (PK S.E.C.) a procédé à une réorganisation en vertu de laquelle la société en commandite a été essentiellement remplacée par une entité corporative, Produits Kruger inc. (Produits Kruger), sans incidence négative sur Papiers Tissu KP (PTKP). PTKP détenait une participation minoritaire dans Produits Kruger de 13,1 % au 31 décembre 2023 et de 12,9 % au 13 mai 2024.

© 2024 Papiers Tissu KP est une marque déposée (MD) et commerciale (MC) de Produits Kruger inc., une marque déposée de Kimberly-Clark Worldwide inc., utilisée sous licence. MD Forest Stewardship Council et le logo de FSC – Forest Stewardship Council, A.C.

Énoncés prospectifs : Pour en savoir plus sur les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel, consultez la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du rapport de gestion.

# EXERCICE 2023

## FAITS SAILLANTS



### DES REVENUS RECORD DE 1,9 MILLIARD DE DOLLARS UNE AUGMENTATION DE 11,4 % PAR RAPPORT À 2022

Les revenus ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse du volume des ventes, de l'effet positif des augmentations de prix de vente mises en œuvre au cours de 2022 et de l'impact favorable des taux de change sur les ventes en dollars américains.

### BAIIA AJUSTÉ<sup>(1)</sup> RECORD DE 238,6 MILLIONS DE DOLLARS UNE AMÉLIORATION DE 105,7 % PAR RAPPORT À 2022

Le BAIIA ajusté s'est amélioré en raison des mêmes facteurs sous-jacents à la croissance des revenus, ainsi qu'en raison de la baisse des prix de la pâte à papier et de la réduction des frais de transport. L'effet favorable de ces facteurs a été partiellement atténué par l'inflation des coûts des autres intrants, par l'augmentation des frais généraux de fabrication, ainsi que des frais de vente, frais généraux et frais d'administration par rapport à l'année précédente.

### PERTE NETTE DE 5,3 MILLIONS DE DOLLARS UNE DIMINUTION DE LA PERTE DE 51,6 MILLIONS DE DOLLARS PAR RAPPORT À 2022

La diminution de la perte est principalement due à l'augmentation du BAIIA ajusté, à la diminution de la perte due aux taux de change, et à la réduction des charges d'intérêts, des frais de consultation, des coûts de restructuration et des charges d'amortissement. L'effet favorable de ces facteurs a été partiellement atténué par une augmentation de la charge d'impôt sur le résultat, la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, une perte sur la vente d'immobilisations corporelles et une perte liée aux participations ne donnant pas le contrôle résultant du fait que la société mère, Kruger inc., a pris en charge les paiements mensuels de remboursement au titre de la débenture KPSI IQ au cours de l'exercice financier 2023.

#### RÉPARTITION PAR SECTEUR DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES EN 2023



#### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES EN 2023



<sup>(1)</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conformément aux IFRS la plus comparable.

# PERFORMANCE

## FINANCIÈRE<sup>(1)</sup>



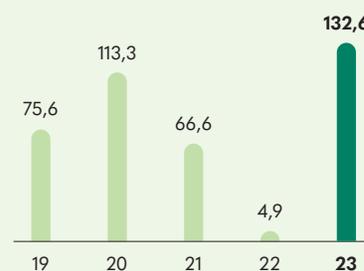
### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES\*<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)



### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions de dollars canadiens)



### BAIIA AJUSTÉ<sup>(2)</sup>, MARGE DU BAIIA AJUSTÉ<sup>(2)</sup>

(en millions de dollars canadiens, %)



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars canadiens)



(En millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos le 31 décembre	2023	2022	2021	2020	2019
Résultat net	(5,3)	(56,9)	42,0	27,3	2,1
Fonds de roulement	45,7	116,4	146,4	53,7	97,3
Dette à long terme	1 033,5	1 077,3	920,3	744,0	586,1
Dette nette/BAIIA ajusté <sup>(2)</sup> des 12 derniers mois	3,9x	8,9x	5,3x	3,2x	3,4x

<sup>(1)</sup> Toute l'information financière indiquée aux présentes se rapporte à Produits Kruger, à moins d'indication contraire, et a été préparée conformément aux normes IFRS. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, PTKP a enregistré une perte découlant de la participation mise en équivalence de 1,9 million de dollars, une perte nette de 4,9 millions de dollars et une perte de base par action de 0,50 \$. Pour plus d'information, se reporter aux états financiers vérifiés de PTKP pour la période close le 31 décembre 2023.

<sup>(2)</sup> Le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conformément aux IFRS la plus comparable.

\* Y compris l'activité au Mexique, abandonnée en septembre 2019.

# PARTS DE MARCHÉ

## CROISSANCE

L'innovation axée sur le marché, combinée à une marque forte et à une stratégie efficace de mise en marché, a permis de gagner des parts de marché de manière soutenue au fil des ans.



### PAPIER HYGIÉNIQUE

NO. 1

**32,9 %**

▲ +0,6 point de pourcentage par rapport à l'année dernière <sup>(1)</sup>

Nos marques Cashmere et Purex ont gagné des parts supplémentaires sur le marché très concurrentiel des papiers hygiéniques au Canada.

### PAPIER-MOUCHOIR

NO. 1

**40,3 %**

▲ +4,7 points de pourcentage par rapport à l'année dernière <sup>(1)</sup>

Scotties a consolidé sa position de chef de file sur le marché à la suite du retrait d'un concurrent.

### PAPIER ESSUIE-TOUT

NO. 2

**24,6 %**

▲ +0,7 points de pourcentage par rapport à l'année dernière <sup>(1)</sup>

SpongeTowels a gagné des parts de marché significatives au détriment de ses concurrents.

<sup>(1)</sup> Source : Nielsen, parts de marché en dollars pour la période de 52 semaines close le 23 mars 2024.

# QUATRE PRIORITÉS

## CLÉS POUR 2024

L'exercice 2023 s'est avéré être une année record en termes de revenus et de rentabilité. Nous entendons bâtir sur ces bases solides en nous concentrant sur quatre priorités clés pour générer une croissance rentable en 2024.



1

### GÉRER

NOS MARGES DANS UN CONTEXTE  
DE HAUSSE DES COÛTS



2

### INVESTIR

DANS NOS MARQUES



3

### ACCROÎTRE

NOTRE POSITION DANS LE SECTEUR  
DES PAPIERS-MOUCHOIRS



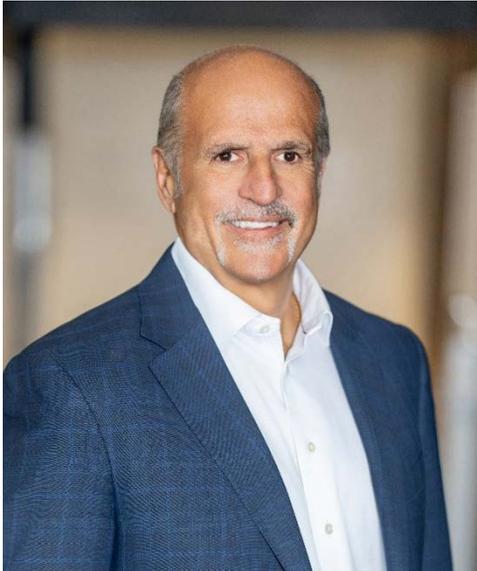
4

### METTRE EN ŒUVRE

LE DÉMARRAGE DE NOTRE PROJET  
D'EXPANSION À SHERBROOKE

# MESSAGE

## AUX ACTIONNAIRES



**Dino Bianco**, Chef de la direction

Chers actionnaires,

Nous sommes satisfaits de nos résultats financiers pour l'exercice 2023, soulignés par des revenus et un BAIIA ajusté<sup>(1)</sup> records, favorisés par plusieurs facteurs positifs. Notre activité a bénéficié d'un volume de ventes robuste, d'une bonne gestion des marges dans un contexte de volatilité persistante des coûts, et d'une grande efficacité opérationnelle dans l'ensemble de notre réseau.

Dans notre secteur des produits de consommation, nous avons gagné des parts de marché dans les catégories des papiers-mouchoirs et des essuie-tout au cours de l'année, tout en améliorant la trajectoire de nos parts de marché dans les papiers hygiéniques. Nous avons également intensifié notre soutien et notre approvisionnement de papier-mouchoir Scotties auprès des consommateurs et des clients à la suite du retrait d'un compétiteur des épiceries du marché canadien. L'activité de notre secteur hors foyer, quant à elle, a continué à générer des résultats soutenus avec une bonne rentabilité annuelle.

Les revenus consolidés ont augmenté de 11,4 % en glissement annuel pour atteindre 1,9 milliard de dollars en 2023, grâce à l'augmentation du volume des ventes, à l'effet positif des augmentations de prix de vente mises en œuvre au cours de 2022, et à un effet de change favorable sur les ventes en dollars américains.

Le BAIIA ajusté<sup>(1)</sup> a plus que doublé, pour atteindre 238,6 millions de dollars, principalement en raison des mêmes facteurs sous-jacents à la croissance des revenus, ainsi que de la baisse des prix de la pâte à papier et de la réduction des frais de transport. L'effet favorable de ces facteurs a été partiellement atténué par l'inflation des coûts des autres intrants et par l'augmentation des frais généraux de fabrication et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration par rapport à l'année précédente.

<sup>(1)</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conformément aux IFRS la plus comparable.

## AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE PAPIERS-MOUCHOIRS

À la suite du retrait d'un compétiteur du marché canadien, nous avons rapidement réagi pour répondre à la demande et consolider notre position de premier fournisseur de papiers-mouchoirs au pays, en apportant des innovations supplémentaires et en élargissant notre distribution.

Nous proposons les papiers-mouchoirs Scotties dans différents formats, tailles et qualités, afin de répondre aux divers besoins des consommateurs. Nous avons également élargi la distribution des papiers-mouchoirs pour desservir de nouveaux clients aux États-Unis. À la fin de l'année, Scotties avait réalisé des gains importants, en atteignant une part de 38,9 % des ventes totales de papiers-mouchoirs au Canada, selon les données de Nielsen pour la période de 52 semaines close le 30 décembre 2023. Cette part est passée à 40,3 % pour la période de 52 semaines close le 23 mars 2024.

Pour répondre à la demande accrue de papiers-mouchoirs, nous avons augmenté notre capacité de production. Une nouvelle ligne de fabrication de papiers-mouchoirs, rendue possible par notre projet d'expansion de Sherbrooke, fonctionne depuis février 2024 et nous avons récemment fait l'acquisition d'un nouvel équipement de fabrication de papiers-mouchoirs pour notre usine de Gatineau, ce qui augmentera la capacité de 25 % à ce site. Ce nouvel équipement de Gatineau a nécessité un investissement supplémentaire de 14,5 millions de dollars, qui nous permettra d'assurer l'approvisionnement nécessaire à notre croissance dans le marché nord-américain des papiers-mouchoirs.

## ACTIVITÉS DU RÉSEAU

En ce qui concerne les activités et notre projet d'expansion de Sherbrooke, les activités de TAD a dépassé la courbe de progression prévue pour l'année. Le démarrage de notre nouvelle ligne de papier hygiénique au premier trimestre 2023 a également dépassé les attentes, tandis que notre ligne de papiers-mouchoirs a démarré au premier trimestre 2024 et que le lancement de notre machine à papier est prévu pour le quatrième trimestre 2024. La capacité supplémentaire de ces actifs nous aidera à répondre à la hausse de la demande. En raison de l'inflation affectant la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des dépenses, nous prévoyons une augmentation des coûts d'investissement de 26 millions de dollars à 378 millions de dollars pour le projet d'expansion de Sherbrooke.

À Memphis, nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans l'ensemble de nos opérations de fabrication de papier TAD. L'efficacité de la production de papier s'est stabilisée et nous nous attendons à ce que les performances continuent de s'améliorer. En ce qui concerne la transformation, nous suivons une courbe d'apprentissage plus longue, mais des investissements sont réalisés dans les activités de maintenance et le recrutement de responsables techniques pour améliorer les

performances. Le déploiement d'outils de jumelage numérique et d'intelligence artificielle a été couronné de succès sur la nouvelle ligne de production de papiers-mouchoirs, et nous étendons également cette capacité à l'ensemble de nos actifs de transformation TAD à Memphis.

Enfin, nous relançons notre programme d'excellence opérationnelle sur ce site en tirant parti des meilleures pratiques expérimentées à Sherbrooke et à Memphis. Grâce à ces initiatives, nous devrions constater une amélioration progressive de la production tout au long de 2024.

## SOUTIEN AUX MARQUES

Compte tenu de la demande accrue des consommateurs en 2023, nous avons intensifié nos efforts de marketing pour accroître la part de marché de la marque dans un environnement hautement concurrentiel. Par ailleurs, nos activités multimarques se sont poursuivies avec notre campagne Humains avant tout, « L'amour est chaotique », et nous avons dévoilé le lancement de la quatrième édition du programme populaire La passe à la relève de Kruger, destiné aux jeunes hockeyeurs à travers le pays.

Nous avons également célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire de la collection Cashmere lors d'un défilé de mode intitulé « Lovestruck », qui a donné le coup d'envoi du Mois de la sensibilisation au cancer du sein, en octobre. Le défilé primé a présenté des créations originales de 20 designers canadiens de classe mondiale, qui ont relevé le défi de créer des vêtements avec notre papier hygiénique Cashmere, d'une douceur exquise. Une nouveauté cette année : un documentaire sur les coulisses du défilé, disponible à la fois à la télévision et en ligne.

En ce qui concerne nos marques canadiennes, nous avons renforcé le soutien médiatique à Scotties, Bonterra et UltraLuxe afin de les faire connaître et de stimuler leurs ventes. Nous avons également maintenu une forte activité de marketing d'achat et d'activation grâce à des partenariats sportifs, tels que notre relation bien établie avec la LNH. Aux États-Unis, nos investissements stratégiques pour White Cloud ont continué à stimuler les expériences et la notoriété de l'ensemble de nos marques auprès des consommateurs.

## HORS FOYER

Notre secteur des produits hors foyer a maintenu sa trajectoire ascendante en 2023, en s'appuyant sur un modèle de rentabilité durable. Après une nouvelle performance solide au premier trimestre 2024, ce secteur a enregistré sept trimestres consécutifs de BAIIA ajusté<sup>(1)</sup> positif, grâce aux bases solides que nous avons mises en place.

À l'avenir, nous croyons que la performance de nos actifs et le démarrage de notre nouvelle machine à papier nous offriront de nouvelles perspectives de croissance.

<sup>(1)</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR. Cette mesure n'a pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la définition du BAIIA ajusté et pour le rapprochement avec la mesure conformément aux IFRS la plus comparable.

## DURABILITÉ

Notre programme de durabilité intitulé Reconcevoir 2030 repose sur la conviction que nous pouvons développer nos activités tout en ayant un impact positif sur la planète. Cette stratégie repose sur quatre piliers : responsabilisation des produits, conscience de la planète, impact pour les employés et implication dans nos communautés.

Nos données actualisées pour 2030 sont décrites ultérieurement dans le présent rapport annuel, mais je tiens à souligner nos efforts continus pour devenir une entreprise citoyenne toujours plus responsable. En 2023, Produits Kruger a été nommée l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par Corporate Knights, pour la sixième année consécutive. Nous avons été reconnus pour nos résultats, puisque nous sommes situés dans le quartile supérieur en matière de revenus et d'investissements durables, de diversité parmi les cadres et de qualité du fonds de pension.

## PERSPECTIVES

Nous avons enregistré une croissance sans précédent de nos revenus et de notre rentabilité en 2023, malgré un environnement économique toujours incertain. Tout aussi important, nous avons amélioré nos capacités opérationnelles à la suite de la pandémie de COVID-19 et d'une période de forte inflation, ce qui a rendu notre Société plus résiliente face à de potentielles instabilités dans l'avenir.

En 2024, nous prévoyons de nous concentrer sur quatre priorités clés pour maintenir notre dynamique de croissance :

- 1. Gérer nos marges dans un contexte de hausse des coûts.** Selon les prévisions de l'industrie, et nous l'avons déjà constaté au début de 2024, les prix de la pâte à papier devraient augmenter au cours de cette année. En conséquence, nous gérerons étroitement nos marges afin d'améliorer notre rentabilité au cours de l'année à venir.
- 2. Continuer à investir dans nos marques.** Après une période de forte inflation des coûts, nous avons intensifié nos efforts de marketing en 2023, ce qui s'est traduit par des gains de parts de marché de 2,9 points de pourcentage et de 2,1 points de pourcentage dans les catégories des papiers-mouchoirs et des essuie-tout, respectivement. En ce qui concerne le papier hygiénique, la tendance de notre part de marché a évolué dans la bonne direction au sein de cette catégorie qui présente une forte concurrence. En 2024, nous maintiendrons nos activités de marketing multimarques au Canada et aux États-Unis afin d'accroître notre part de marché et de stimuler notre croissance à long terme.
- 3. Accroître notre position dans le secteur des papiers-mouchoirs.** Les papiers-mouchoirs figurent parmi nos principales possibilités de croissance pour l'année à venir et nous augmentons notre investissement dans la marque Scotties, en tirant parti de notre

capacité de production accrue et de l'innovation en matière de produits.

- 4. Mettre en œuvre le démarrage réussi de notre projet d'expansion à Sherbrooke.** Ce projet représente un levier clé à long terme pour Produits Kruger. Le démarrage des lignes de transformation de papier hygiénique (février 2023) et de papiers-mouchoirs (février 2024) est terminé, tandis que la machine à papier LDC sera mise en service au cours du quatrième trimestre de 2024. À échéance, la machine à papier augmentera la production annuelle de 60 000 tonnes métriques. Ces nouveaux actifs nous permettront de répondre à la demande croissante des clients dans le marché nord-américain.

## TRANSITION AU POSTE DE CHEF DES FINANCES

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à Mark Holbrook, chef des finances, qui prend sa retraite après une carrière fructueuse de 26 ans chez Produits Kruger et de nombreuses contributions à l'industrie au cours d'une période remarquable de 38 ans. Le leadership inébranlable et les conseils judicieux de Mark ont joué un rôle déterminant dans le succès de notre entreprise, et ses conseils, sa pertinence et ses connaissances ont été particulièrement importants pour moi en tant que chef de la direction au cours des six dernières années. Mark a accepté de rester mon conseiller spécial jusqu'à la fin de l'année 2025.

La transition s'est faite en douceur, Michael Keys assumant le poste de chef des finances depuis mars 2024. Au service de Produits Kruger depuis 2008, Michael a bâti sa carrière en occupant successivement divers postes de direction financière au sein de nos activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Nous sommes convaincus qu'il jouera un rôle essentiel dans l'atteinte de nos objectifs financiers, la poursuite d'une croissance durable et le renforcement des capacités de l'équipe des finances.

## CONCLUSION

Pour conclure, j'aimerais remercier tous nos employés pour leur travail acharné et leur dévouement, qui ont permis à notre organisation de renouer avec une croissance rentable en 2023. J'aimerais également remercier les consommateurs et les clients pour leur fidélité à notre Société et à notre marque. Enfin, je tiens à remercier la famille Kruger et notre conseil d'administration pour leurs conseils et leur soutien au cours de l'année écoulée.

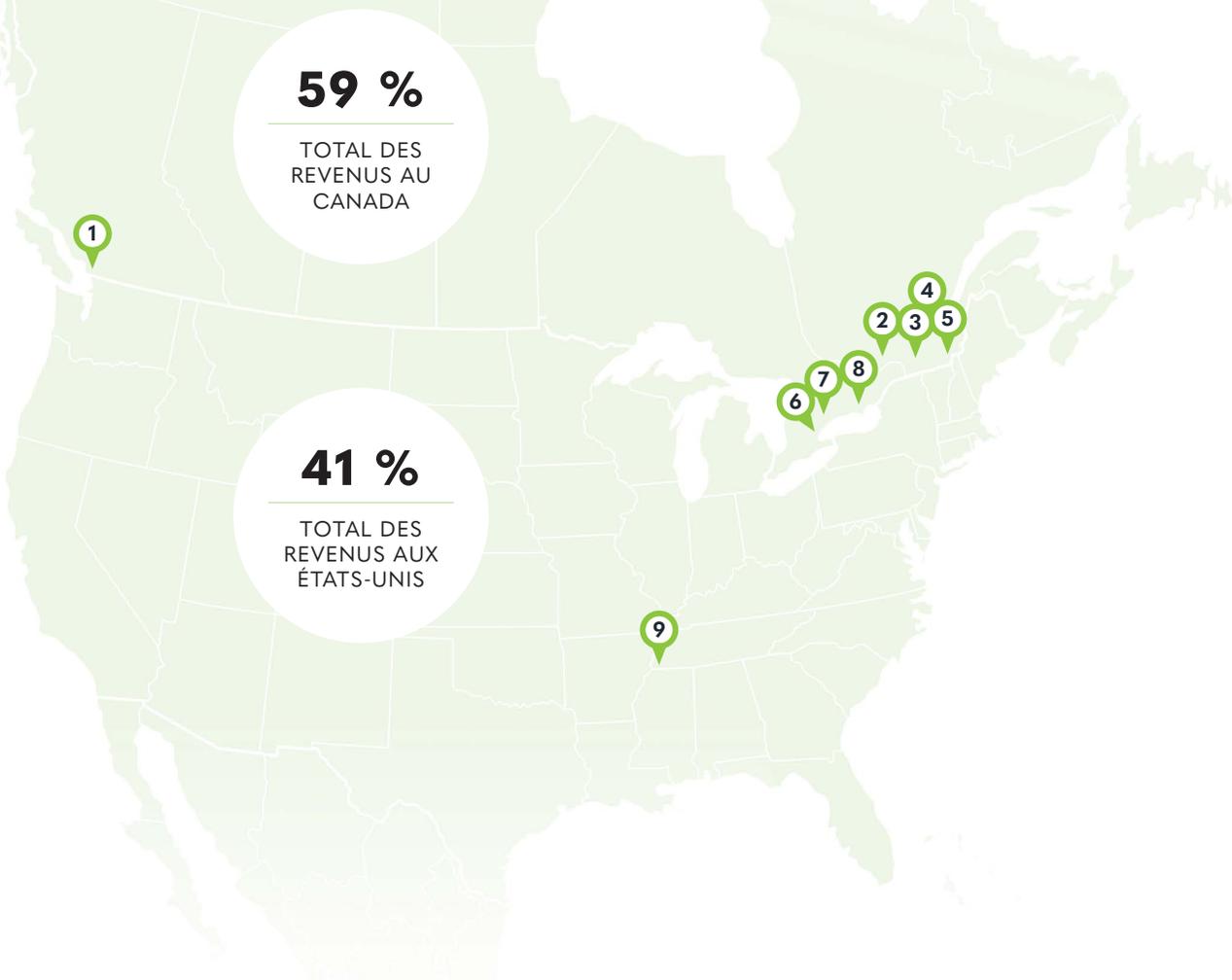


**Dino Bianco**

Chef de la direction

Papiers Tissu KP inc. et Produits Kruger inc.

# NOTRE RÉSEAU



**1** FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION  
**NEW WESTMINSTER (C.-B.)**

Fabrique plus de  
**67 000 TM**  
de produits de papier tissu chaque année

**3** DÉSENCRAGE, FABRICATION DE LA PÂTE ET DU PAPIER ET TRANSFORMATION  
**CRABTREE (QC)**

Fabrique plus de  
**92 000 TM**  
de produits de papier tissu chaque année

**2** FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION  
**GATINEAU (QC)\***

Fabrique plus de  
**97 000 TM**  
de produits de papier tissu chaque année

**4** FABRICATION DU PAPIER  
**LENNOXVILLE (SHERBROOKE) (QC)**

Fabrique plus de  
**24 000 TM**  
de produits de papier tissu chaque année



Les capacités de fabrication de Produits Kruger sont inégalées au Canada, avec environ 350 000 tonnes métriques de papier tissu produites dans nos installations chaque année. Cela représente 44 %<sup>(1)</sup> de la production totale du pays. Aux États-Unis, nous produisons 85 000 tonnes métriques par année à notre usine de Memphis, ce qui nous permet d'offrir le papier tissu de la plus haute qualité aux clients des marques de commerce et des marques privées.

#### 5 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION TAD SHERBROOKE, QC

Fabriquera jusqu'à

**70 000 TM**

de produits de papier tissu chaque année une fois l'usine complètement opérationnelle

#### 6 SIÈGE SOCIAL MISSISSAUGA (ON)

#### 7 TRANSFORMATION SCARBOROUGH (ON)

#### 8 TRANSFORMATION TRENTON (ON)

#### 9 FABRICATION DU PAPIER ET TRANSFORMATION MEMPHIS (TENNESSEE)

Fabrique plus de

**85 000 MT**

de produits de papier tissu chaque année

<sup>(1)</sup> Basé sur les données RISI.

\* L'usine de Laurier (fabrication du papier) et l'usine de Richelieu (transformation).

# MISE À JOUR CONCERNANT LA MODERNISATION DU RÉSEAU



Au fil des ans, nous nous sommes efforcés de trouver un équilibre entre la croissance à long terme et une rentabilité soutenue. La modernisation du réseau fait partie de la catégorie des investissements stratégiques qui assureront notre croissance à long terme et, ultimement, produiront des bénéfices plus élevés.

## SHERBROOKE (QC)

Le projet d'expansion de Sherbrooke représente un levier majeur pour notre croissance à long terme. Une nouvelle ligne de transformation de papier hygiénique a démarré avec succès au premier trimestre de 2023, suivie d'une ligne de papiers-mouchoirs au premier trimestre de 2024, tandis qu'une machine à crêpage à sec léger (« LDC ») devrait être mise en service au quatrième trimestre de 2024. À échéance, cette machine à papier devrait augmenter la production annuelle de 60 000 tonnes métriques. La capacité supplémentaire générée par ces actifs nous permettra de répondre à la demande accrue en Amérique du Nord.

## MEMPHIS (TN)

À la suite de la mise à l'arrêt d'anciens actifs au début de 2023, des progrès importants ont été réalisés dans l'ensemble de nos activités de fabrication principalement dédiées aux papiers-mouchoirs de haute qualité et aux produits par séchage à l'air (« TAD ») de première qualité. En ce qui concerne nos lignes de transformation, des investissements ont été réalisés dans les activités de maintenance et le recrutement de responsables techniques afin d'améliorer les performances. Ainsi, une amélioration progressive de la production est attendue pour 2024.

# PRIX ET DISTINCTIONS

Ces récompenses sont décernées à nos 2 800 employés qui s'efforcent chaque jour de mieux servir nos clients, nos fournisseurs et notre communauté. Ces récompenses témoignent également de la vision de l'organisation, qui est d'être l'entreprise de papier tissu la plus fiable et la plus appréciée d'Amérique du Nord. Collectivement, nous visons à générer une croissance rentable à long terme tout en renforçant notre statut d'entreprise citoyenne responsable.



Canada's Best Managed Companies pour une 6<sup>e</sup> année consécutive, Niveau or



Corporate Knights' Best 50 Corporate Citizens in Canada pour une 6<sup>e</sup> année consécutive



Greater Toronto Area Top Employer pour une 11<sup>e</sup> année consécutive



La gouvernance au féminin, Certification parité, Niveau bronze



Canadian Grocer 3rd Annual Impact Awards, Service communautaire pour La passe à la relève Kruger



Best New Product Awards Bonterra papier essuie-tout, PAPIER ESSUIE-TOUT MIEUX-POUR-L'ENVIRONNEMENT



# RECONCEVOIR 2030

Reconcevoir 2030, le programme de durabilité de Produits Kruger, repose sur la volonté de faire croître l'entreprise tout en ayant un impact positif sur la planète. Cette stratégie s'appuie sur le succès des programmes antérieurs et comprend quatre piliers : responsabilisation des produits, conscience de la planète, impact pour les employés et implication dans nos communautés.

## CIBLES CLÉS À ATTEINDRE D'ICI 2030<sup>(1)</sup>

- Réduire les émissions de GES de 35 %<sup>(2)</sup>
- Réduire la consommation d'eau de 35 %<sup>(2)</sup>
- Réduire de 50 % l'utilisation du plastique vierge dans les emballages des produits de marque<sup>(3)</sup>
- Utiliser 100 % de fibres certifiées par une tierce partie dans la fabrication des produits

## PROGRÈS RÉALISÉS EN 2023

**26 %** RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES<sup>(2)</sup>

**31 %** RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU<sup>(2)</sup>

**8 %** RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU PLASTIQUE VIERGE DANS LES EMBALLAGES DES PRODUITS DE MARQUE<sup>(3)</sup>

**100 %** FIBRES CERTIFIÉES PAR UNE TIERCE PARTIE

**79 %** AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS<sup>(4)</sup>

**236** PRODUITS CERTIFIÉS PAR UNE TIERCE PARTIE

<sup>(1)</sup> Les années de référence pour les objectifs relatifs aux gaz à effet de serre et à l'eau ont été actualisées de 2009 à 2015. Le pourcentage de 25 % pour la réduction des GES est passé à 35 %, et celui de 50 % pour la réduction de la consommation d'eau est passé à 35 % afin de mieux s'aligner sur les pairs de l'industrie.

<sup>(2)</sup> Basé sur l'intensité par rapport au niveau de référence de 2015.

<sup>(3)</sup> Basé sur l'intensité par rapport au niveau de référence de 2020.

<sup>(4)</sup> Taux d'incidence total OSHA par rapport au niveau de référence de 2015.



**PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.**

**RAPPORT DE GESTION**

**QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**LE 7 MARS 2024**

## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....	1
APERÇU .....	2
FAITS SAILLANTS .....	6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....	8
INFORMATION SECTORIELLE.....	11
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	13
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES .....	18
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	19
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES .....	20
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES .....	20
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR.....	22
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES .....	23
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES .....	23
DONNÉES SUR LES ACTIONS .....	27
FACTEURS DE RISQUE.....	27
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	27
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE .....	28

Le présent rapport de gestion daté du 7 mars 2024 de Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger Inc. (« Produits Kruger ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 et avec les états financiers consolidés de Produits Kruger pour les exercices clos le 31 décembre 2023 (l'« exercice 2023 ») et le 31 décembre 2022 (l'« exercice 2022 »).

## **À propos de Papiers Tissu KP Inc.**

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2023, PTKP détenait 13,1 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Le présent rapport de gestion comporte une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. Par suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par PK S.E.C. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, le terme « PK S.E.C. » désigne Produits Kruger Inc. pour la période suivant la restructuration. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur la capacité projetée du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), les avantages attendus du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que les coûts et les dates prévues de début de la production du projet d'expansion à Sherbrooke; les démarches d'expansion de Produits Kruger sur le marché américain des produits haut de gamme de marque de distributeur; et la stratégie commerciale future de Produits Kruger et les avantages prévus de cette stratégie. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 7 mars 2024, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger Inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés à la participation dans le projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés à l'exploitation du projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés au projet d'expansion à Sherbrooke; les risques d'exploitation; des augmentations importantes du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par

Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes et les risques commerciaux.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

## APERÇU

### Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 800 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit quatre usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 350 000 tonnes métriques. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 85 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger; ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la restructuration ainsi que de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 15 janvier 2024, PTKP détient 12,9 % des actions ordinaires de Produits Kruger. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

## **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés de Produits Kruger pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022 ainsi que les états financiers de PTKP pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

## **Périodes de présentation de l'information financière**

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres clos le 31 décembre 2023 (le « quatrième trimestre de 2023 ») et le 31 décembre 2022 (le « quatrième trimestre de 2022 »), ainsi que de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022.

## **Mesures financières hors PCGR**

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la Société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vi) la perte (le profit) de change, vii) les charges liées aux activités de restructuration, viii) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, ix) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, et x) les coûts liés au développement de l'entreprise. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 8, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

## **Perspectives**

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

## **Facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation**

### ***Produits des activités ordinaires***

Produits Kruger génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marque de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les facteurs suivants ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de Produits Kruger : la publicité, les rabais et promotions, le merchandising, l'emballage, la place disponible sur les rayons des détaillants, le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme et la nécessité d'établir des prix concurrentiels, ces facteurs ayant une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de Produits Kruger sont partagées entre deux secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« Produits de consommation ») et ii) les PHF. Le secteur Produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels*, *Bonterra* et *White Cloud*. Le secteur PHF vend des produits de papier à usages domestiques et institutionnels, essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs sont pris en compte dans le secteur Siège social et autres.

À l'heure actuelle, Produits Kruger vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Elle est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, Produits Kruger peut conclure des swaps de change et des contrats de change à terme.

### ***Coût des produits vendus***

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication, au transport, à l'entreposage et à la manutention des produits de Produits Kruger. Les coûts des intrants associés à la fabrication de papier sont pour la plupart variables. Les coûts liés à la fibre, à la main-d'œuvre et à l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 80 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. La pâte est une marchandise mondiale. Les coûts sous-jacents liés à la pâte peuvent varier en raison des fluctuations de l'offre et de la demande mondiale, mais par le passé il était généralement possible de transférer ces fluctuations aux clients et consommateurs finaux. Cependant, la situation concurrentielle sur le marché peut faire en sorte qu'il est plus difficile de transférer le montant total des augmentations des coûts liés à la pâte au moment des fluctuations. Produits Kruger a, dans le passé, conclu des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé, et pourrait continuer de le faire à l'avenir. Dans le passé, Produits Kruger visait, au moyen des contrats sur marchandises, à couvrir presque tous les achats totaux de fibre. Produits Kruger est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la fabrication, la dette libellée en dollars américains et d'autres charges d'exploitation libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, Produits Kruger peut conclure des swaps de change et des contrats de change à terme. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les frais indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi-totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

Les frais de transport et de manutention varient en fonction du volume de ventes, de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs. Les fluctuations de l'offre et de la demande en Amérique du Nord peuvent également faire varier les frais de transport. Les tarifs de transport et la disponibilité des moyens de transport ont été favorisés par l'assouplissement des contraintes d'approvisionnements et le ralentissement de l'inflation.

#### ***Frais de vente, frais généraux et frais d'administration***

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de Produits Kruger sont composés des frais qui se rapportent au marketing, aux ventes et aux frais généraux et d'administration, y compris une très faible part de la dotation aux amortissements.

Les frais liés aux ventes sont composés des coûts liés aux activités de vente, notamment les frais de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais liés au marketing sont composés des coûts liés aux activités de marketing, notamment la publicité et la promotion et les études de marché. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités d'exploitation et à la surveillance, à la logistique et au service à la clientèle, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts liés au développement des produits, les frais juridiques, les frais de personnel, les frais d'administration de la direction et d'autres frais du siège social. Ils comprennent aussi les profits et pertes de change réalisés au cours de la période.

#### ***Charge d'intérêts et autres charges financières***

La charge d'intérêts et les autres charges financières sont attribuables aux activités de financement de Produits Kruger. Produits Kruger est un emprunteur aux termes de certaines facilités de crédit. Produits Kruger comptabilise également l'amortissement lié aux frais de financement différés, la charge d'intérêts sur les obligations locatives et le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts et autres charges financières.

#### ***Autres produits (charges)***

Les autres produits (charges) sont composés des profits et pertes de change liés à la dette libellée en dollars américains, de la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (pour 2022) et des autres éléments qui sont, de par leur nature, considérés non liés à l'exploitation.

#### ***Impôt sur le résultat***

À la suite de la restructuration (se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires), Produits Kruger, qui était une société en commandite, est devenue une société par actions. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Produits Kruger est une entité assujettie à l'impôt et comptabilise directement des provisions d'impôts. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de Produits Kruger pour l'exercice 2023 représente l'impôt sur le résultat de ses filiales constituées en société par actions aux États-Unis et au Canada. Avant la restructuration, PK S.E.C. n'était pas assujettie à l'impôt. Pour l'exercice 2022, le résultat tiré de PK S.E.C. a été attribué aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice 2022 représente l'impôt sur le résultat des filiales constituées en société par actions aux États-Unis, au Canada et au Luxembourg. Avec prise d'effet le 15 décembre 2022, TAD Luxembourg S.A.R.L., filiale principale de PK S.E.C., a déposé un certificat de conversion afin de poursuivre ses activités à titre de société du Delaware plutôt que de société à responsabilité limitée du Luxembourg. Le 15 décembre 2022, la dénomination sociale de la société, TAD Luxembourg S.A.R.L., a été remplacée par K.T.G. US Holdco Inc.

## FAITS SAILLANTS

### Projet d'expansion à Sherbrooke

En 2021, Produits Kruger a annoncé un investissement total de 351,5 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier tissu (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois années suivantes. La première étape de ce projet, une nouvelle chaîne de transformation du papier hygiénique, a été mise en service en février 2023. La deuxième étape, soit la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papiers tissu, est bien avancée et comprend une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir, dont le démarrage a eu lieu en février 2024. La dernière étape du projet est la machine à papier LDC, dont le démarrage est prévu au quatrième trimestre de 2024 et qui, à l'échéance, augmentera la production annuelle de Produits Kruger d'au moins 60 000 tonnes métriques. Au troisième trimestre de 2023, en raison de l'importante inflation qui touche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des taux d'intérêt pendant la construction, le coût du projet devait augmenter à 377,5 M\$, compte non tenu des frais de démarrage et du fonds de roulement. Les coûts supplémentaires sont financés par des investissements de Produits Kruger dans Produits Kruger SB inc. (« PKSB ») (dont 8,2 M\$ ont été engagés le 3 octobre 2023) et une augmentation de 8,2 M\$ de la facilité de construction de PKSB (se reporter aux rubriques « Situation de trésorerie et sources de financement », « Dette » et « Convention de crédit de premier rang de PKSB » pour un complément d'information). La direction continue de suivre le projet de près afin d'atténuer l'incidence de toute pression inflationniste supplémentaire.

La capacité supplémentaire permettra à Produits Kruger d'étendre son offre de produits, ce qui devrait lui permettre d'accroître sa part de marché dans ses différentes catégories, notamment le papier hygiénique, le papier essuie-tout et le papier-mouchoir pour l'usage domestique et pour l'utilisation hors foyer, pour les marques Cashmere®, Sponge Towels®, Scotties®, Purex® et Bonterra<sup>MC</sup> au Canada, ainsi que White Cloud® aux États-Unis.

### Restructuration d'entreprise

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C., société en commandite, a été essentiellement remplacée par une entité constituée, sans incidence défavorable sur PTKP. Plus précisément, PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., .PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. Par suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par PK S.E.C.

La participation que PTKP détenait auparavant dans PK S.E.C. est dorénavant détenue dans Produits Kruger et, aux termes d'une convention des actionnaires datée du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conclue avec Kruger Inc. (la « convention des actionnaires »), PTKP détient des droits essentiellement équivalents à ceux qu'elle détenait à l'égard de PK S.E.C. relativement à l'exploitation de Produits Kruger et à sa participation dans Produits Kruger. La restructuration a été entreprise afin de réaliser certaines économies d'impôt pour Produits Kruger et de simplifier la structure d'entreprise et la présentation de l'information financière de Produits Kruger. La restructuration a été approuvée par les administrateurs indépendants de PTKP.

La convention des actionnaires et certaines autres conventions conclues avec Kruger Inc. qui ont été modifiées et mises à jour pour tenir compte de la restructuration sont décrites dans la notice annuelle, et des exemplaires de ces conventions sont disponibles sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)

Aux termes de la convention des actionnaires, le conseil d'administration de Produits Kruger détermine le montant et la date de toute distribution sous forme de dividende. Les porteurs de actions ordinaires de Produits Kruger émises et en circulation ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration de Produits Kruger en déclare.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger a adopté un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD de Produits Kruger »), qui permet aux actionnaires qui choisissent de participer au RRD de Produits Kruger de réinvestir automatiquement tous les dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires supplémentaires à un prix par action ordinaire correspondant à 100 % du cours moyen pondéré sur cinq jours des actions ordinaires avant la date de versement du dividende.

### **Mise hors service de certains actifs de production à l'usine de Memphis**

Le 14 novembre 2022, Produits Kruger a annoncé que certains actifs de production plus vieux et inefficaces seraient fermés à son usine de Memphis, au Tennessee, en janvier 2023. L'usine, exploitée par KTG, filiale de Produits Kruger, a annoncé l'arrêt des actifs de production, notamment d'une machine à papier LDC et de six chaînes de transformation. Il a été déterminé que la fermeture de ces actifs était dans une optique d'efficacité opérationnelle et de rentabilité de l'usine de Memphis, et du papier-mouchoir de grande qualité ainsi que des produits TAD de première qualité continueront d'être produits à l'usine. Les coûts de restructuration ont totalisé 3,7 M\$. Après la fermeture, l'usine de fabrication de Memphis se compose d'une machine TAD (la « machine TAD à Memphis ») d'une capacité annuelle totale de 55 000 tonnes métriques et d'une machine à papier LDC adjacente d'une capacité annuelle totale de 30 000 tonnes métriques.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

### Résultat d'exploitation de Produits Kruger

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation (\$)	
				Exercice 2023 c. exercice 2022	Exercice 2022 c. exercice 2021
<b>Données de l'état du résultat :</b>					
Produits des activités ordinaires	1 873,0	1 681,4	1 465,2	191,6	216,2
Coût des produits vendus	(1 571,6)	(1 547,3)	(1 279,9)	(24,3)	(267,4)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(167,2)	(124,6)	(118,1)	(42,6)	(6,5)
Coûts de restructuration, montant net	(1,6)	(4,6)	(0,6)	3,0	(4,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>132,6</b>	<b>4,9</b>	<b>66,6</b>	<b>127,7</b>	<b>(61,7)</b>
Charge d'intérêts et autres charges financières	(70,3)	(74,5)	(70,7)	4,2	(3,8)
Autres produits (charges)	9,4	(3,4)	(4,9)	12,8	1,5
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>71,7</b>	<b>(73,0)</b>	<b>(9,0)</b>	<b>144,7</b>	<b>(64,0)</b>
Impôt sur le résultat :					
Produit (charge) d'impôt au taux prévu par la loi	(18,6)	19,0	2,3	(37,6)	16,7
Impôt sur le résultat imposé entre les mains des commanditaires	-	1,2	11,1	(1,2)	(9,9)
Autres	(54,8)	(4,1)	37,6	(50,7)	(41,7)
Produit (charge) d'impôt	(73,4)	16,1	51,0	(89,5)	(34,9)
<b>Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(56,9)</b>	<b>42,0</b>	<b>55,2</b>	<b>(98,9)</b>
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	3,6	-	-	3,6	-
<b>Résultat net attribuable à Produits Kruger</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(56,9)</b>	<b>42,0</b>	<b>51,6</b>	<b>(98,9)</b>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation (\$)	
				Exercice 2023 c. exercice 2022	Exercice 2022 c. exercice 2021
<b>Rapprochement du BAIIA ajusté<sup>1</sup> et du résultat net :</b>					
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(1,7)	(56,9)	42,0	55,2	(98,9)
Charge d'intérêts et autres charges financières	70,3	74,5	70,7	(4,2)	3,8
Charge (produit) d'impôt	73,4	(16,1)	(51,0)	89,5	34,9
Dotation aux amortissements	101,4	102,9	85,7	(1,5)	17,2
Perte (profit) de change	(9,4)	28,9	(0,8)	(38,3)	29,7
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	(25,6)	5,3	25,6	(30,9)
Autres charges	-	0,1	0,4	(0,1)	(0,3)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	3,0	0,1	0,4	2,9	(0,3)
Coûts de restructuration, montant net	1,6	4,6	0,6	(3,0)	4,0
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	3,5	-	(3,5)	3,5
Coûts liés au développement de l'entreprise	-	-	0,1	-	(0,1)
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>238,6</b>	<b>116,0</b>	<b>153,4</b>	<b>122,6</b>	<b>(37,4)</b>

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## ***Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022***

### *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 873,0 M\$ pour l'exercice 2023, contre 1 681,4 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 191,6 M\$ ou 11,4 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes ainsi qu'à l'incidence favorable de la hausse des prix de vente mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs et régions au cours de l'exercice 2022. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,35 dollar américain pour l'exercice 2023, contre 1,30 pour l'exercice 2022). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 74,0 M\$, ou 7,4 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 117,6 M\$, ou 17,1 %.

### *Coût des produits vendus*

Le coût des produits vendus s'est établi à 1 571,6 M\$ pour l'exercice 2023, contre 1 547,3 M\$ pour l'exercice 2022, soit une hausse de 24,3 M\$, ou 1,6 %. La hausse du coût des produits vendus est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, à l'augmentation des prix des intrants liés aux coûts de fabrication découlant de la forte inflation observée en 2022, qui s'est poursuivie en 2023, et à l'incidence défavorable des fluctuations du change sur les coûts en dollars américains. Ces hausses ont été partiellement compensées par la baisse du coût de la pâte, surtout au quatrième trimestre de 2023, et par des améliorations opérationnelles à l'usine de Memphis. Les frais de transport ont diminué par rapport à ceux de l'exercice 2022, à la faveur de l'assouplissement des contraintes d'approvisionnement et du ralentissement de l'inflation, bien que les coûts d'entreposage aient augmenté en raison des coûts additionnels du réseau logistique. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,9 % pour l'exercice 2023, contre 92,0 % pour l'exercice 2022.

### *Frais de vente, frais généraux et frais d'administration*

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 167,2 M\$ pour l'exercice 2023, contre 124,6 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 42,6 M\$, ou 34,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans la publicité et la promotion, à la hausse des frais de vente pour soutenir le volume de ventes additionnel et à l'augmentation des frais liés au personnel et aux technologies de l'information. De plus, l'exercice 2023 a été marqué par une hausse des pertes de change relatives au fonds de roulement libellé en devises, une hausse des frais de consultation et une perte sur la cession d'immobilisations corporelles. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,9 % pour l'exercice 2023, contre 7,4 % pour l'exercice 2022.

### *Coûts de restructuration*

Les coûts de restructuration ont totalisé 1,6 M\$ pour l'exercice 2023, contre 4,6 M\$ pour l'exercice 2022, en raison principalement de la mise hors service de certains actifs de production à l'usine de Memphis, comme il est mentionné à la rubrique « Faits saillants » précédemment.

### *BAIIA ajusté*

Pour l'exercice 2023, le BAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est établi à 238,6 M\$, contre 116,0 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une augmentation de 122,6 M\$, ou 105,7 %. Cette importante augmentation est principalement attribuable à l'incidence favorable de la hausse des prix de vente mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'à l'accroissement du volume des ventes, à la baisse du coût de la pâte, aux améliorations opérationnelles à l'usine de Memphis et à la baisse des frais de transport, facteurs en partie contrebalancés par l'inflation touchant d'autres intrants par rapport à l'exercice 2022, à la hausse des frais généraux de fabrication, à la hausse des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration de même qu'à l'incidence défavorable des fluctuations du change.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

### *Charge d'intérêts et autres charges financières*

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 70,3 M\$ pour l'exercice 2023, comparativement à 74,5 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une baisse de 4,2 M\$. Cette diminution découle essentiellement de la baisse de la charge au titre des régimes de retraite, de l'augmentation du produit d'intérêts et de la perte sur l'extinction de la dette comptabilisée à l'exercice 2022, contrebalancées en partie par l'accroissement de l'endettement par rapport à l'exercice 2022 et la hausse des taux d'intérêt sur la dette d'exploitation à taux variable.

### *Perte (profit) de change*

Le profit de change s'est établi à 9,4 M\$ pour l'exercice 2023, comparativement à une perte de 28,9 M\$ pour l'exercice 2022, en raison de l'incidence favorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste Autres charges (produits) dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022.

### *Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite*

Un profit de 25,6 M\$ attribuable à la réévaluation annuelle a été comptabilisé à l'exercice 2022. Le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la restructuration et, par conséquent, aucune réévaluation annuelle n'a été requise au cours de l'exercice 2023. La variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite a été comptabilisée au poste Autres charges (produits) dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice 2022.

### *Impôt sur le résultat*

Une charge d'impôt de 73,4 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2023, comparativement à un produit d'impôt de 16,1 M\$ pour l'exercice 2022. Produits Kruger Inc. est maintenant directement assujettie à l'impôt sur ses activités canadiennes par suite de la restructuration du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tandis qu'elle exerçait ses activités à titre de société en commandite au cours de l'exercice 2022, et n'était pas directement assujettie à l'impôt sur ses activités canadiennes. La charge d'impôt de l'exercice 2023 est principalement attribuable à une charge d'impôt différé de 70,8 M\$, qui se rapportait principalement à la comptabilisation du passif d'impôt différé découlant de toutes les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de Produits Kruger transférés dans le cadre de la restructuration, le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le produit d'impôt entre les mains des commanditaires s'est élevé à 1,2 M\$ pour l'exercice 2022.

### *Perte nette attribuable à Produits Kruger*

La perte nette s'est établie à 5,3 M\$ pour l'exercice 2023, contre 56,9 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une baisse de la perte de 51,6 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à la hausse du BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 122,6 M\$, à la baisse de la perte de change de 38,3 M\$, à la diminution de 4,2 M\$ de la charge d'intérêts, à la baisse de 3,5 M\$ des frais de consultation, à la diminution de 3,0 M\$ des coûts de restructuration et à la baisse de 1,5 M\$ de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de 89,5 M\$ de la charge d'impôt, la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 25,6 M\$ pour l'exercice 2022, une perte de 3,0 M\$ sur la vente d'immobilisations corporelles et une perte de 3,6 M\$ liée à la participation ne donnant pas le contrôle découlant du fait que la société mère, Kruger Inc., a pris en charge les paiements de remboursement mensuels aux termes de la débenture de PKSII en faveur d'IQ pour l'exercice 2023.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Données de l'état du résultat net :</b>		
Quote-part du résultat	(0,7)	(8,1)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1,2)	(5,2)
<b>Perte découlant de la participation mise en équivalence</b>	(1,9)	(13,3)
Profit de dilution	1,1	0,8
<b>Résultat avant impôt</b>	(0,8)	(12,5)
Impôt sur le résultat :		
Produit (charge) d'impôt exigible	(0,2)	0,4
Produit (charge) d'impôt différé	(3,9)	1,9
Produit (charge) d'impôt	(4,1)	2,3
<b>Résultat net</b>	(4,9)	(10,2)
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>(0,50)</b>	<b>(1,03)</b>

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » ci-dessus pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

Le produit d'impôt différé résulte des différences temporaires entre les actifs et les passifs de Produits Kruger depuis son acquisition et des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la participation de PTKP dans Produits Kruger. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

## INFORMATION SECTORIELLE

### Résultat d'exploitation des secteurs

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte (le profit) sur la vente d'immobilisations corporelles, vi) la perte (le profit) de change, vii) les charges liées aux activités de restructuration, viii) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, ix) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation et x) les coûts liés au développement de l'entreprise. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté du secteur PHF » correspondent dans chaque cas au résultat d'exploitation du secteur pertinent de Produits Kruger.

## Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Exercice 2023 c. exercice 2022		Exercice 2022 c. exercice 2021	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>							
Produits de consommation	1 551,2	1 394,1	1 260,1	157,1	11,3 %	134,0	10,6 %
PHF	321,8	287,3	205,1	34,5	12,0 %	82,2	40,1 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	<u>1 873,0</u>	<u>1 681,4</u>	<u>1 465,2</u>	<u>191,6</u>	<u>11,4 %</u>	<u>216,2</u>	<u>14,8 %</u>
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>							
Produits de consommation	230,3	117,4	167,3	112,9		(49,9)	
PHF	20,8	7,4	(4,9)	13,4		12,3	
Charges du siège social et autres	(12,5)	(8,8)	(9,0)	(3,7)		0,2	
Total du BAIIA ajusté <sup>1</sup>	<u>238,6</u>	<u>116,0</u>	<u>153,4</u>	<u>122,6</u>		<u>(37,4)</u>	

### *Secteur Produits de consommation*

#### *Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022*

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 1 551,2 M\$ pour l'exercice 2023, contre 1 394,1 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 157,1 M\$, ou 11,3 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'accroissement du volume des ventes, aux augmentations des prix de vente mises en œuvre au Canada et aux États-Unis au cours de l'exercice 2022 et à l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur Produits de consommation s'est établi à 230,3 M\$ pour l'exercice 2023, contre 117,4 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 112,9 M\$. Cette importante augmentation du BAIIA ajusté<sup>1</sup> est principalement attribuable à l'augmentation des produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation et à la baisse des frais de transport, facteurs en partie contrebalancés par la hausse du coût des produits vendus, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

### *Secteur PHF*

#### *Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022*

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 321,8 M\$ pour l'exercice 2023, contre 287,3 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 34,5 M\$ ou 12,0 %. Cette croissance s'explique essentiellement par l'augmentation du volume des ventes aux États-Unis et au Canada, les hausses des prix de vente mises en œuvre au cours de l'exercice 2022 et l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur PHF s'est établi à 20,8 M\$ pour l'exercice 2023, comparativement à 7,4 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une augmentation de 13,4 M\$. Cette hausse découle essentiellement de l'incidence favorable des produits des activités ordinaires et de la diminution des frais de transport, en partie contrebalancées par la hausse du coût des produits vendus, des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

### *Siège social et autres*

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

### *Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022*

Les charges du siège social et autres se sont établies à 12,5 M\$ pour l'exercice 2023, contre 8,8 M\$ pour l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 3,7 M\$ découlant essentiellement de la diminution des profits de change liés au fonds de roulement comparativement à l'exercice 2022.

## **SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

### **Aperçu**

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, ainsi que des emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des dix prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont il est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Au 31 décembre 2023, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2023, Produits Kruger n'avait prélevé aucun montant sur le montant de 200 M\$ engagé aux termes de sa facilité de crédit de premier rang et avait des lettres de crédit en cours de 11,5 M\$, pour un montant de 188,5 M\$ disponible aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2023, Produits Kruger avait à sa disposition deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke. Aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (13,2 M\$), sur l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ et des lettres de crédit de 8,3 M\$ en cours aux termes de ce dernier, ce qui signifie qu'un montant de 17,4 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 31 décembre 2023, PKSB avait prélevé 0,6 M\$ sur le montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité renouvelable de PKSB et disposait de lettres de crédit en cours de 4,4 M\$, ce qui signifie que des montants ont été prélevés sur la totalité de la facilité renouvelable de PKSB. Au 31 décembre 2023, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 326,7 M\$ (133,4 M\$ au 31 décembre 2022) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 14,9 M\$ (29,7 M\$ au 31 décembre 2022) était détenu par Produits Kruger pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissement se sont établies à 185,4 M\$, dont 148,4 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke (y compris les intérêts inscrits à l'actif durant les travaux de construction) et à l'aide publique reçue de 1,3 M\$. Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 200 M\$ et 220 M\$ environ pour l'exercice 2024, y compris le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

## Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation (\$)	
				Exercice 2023 c. exercice 2022	Exercice 2022 c. exercice 2021
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	344,3	38,7	81,4	305,6	(42,7)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(182,8)	(115,6)	(145,7)	(67,2)	30,1
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(95,9)	(2,5)	84,9	(93,4)	(87,4)
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(1,2)	2,2	(0,8)	(3,4)	3,0
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	64,4	(77,2)	19,8	141,6	(97,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	71,3	148,5	128,7	(77,2)	19,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	135,7	71,3	148,5	64,4	(77,2)

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation*

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 344,3 M\$ pour l'exercice 2023, contre 38,7 M\$ pour l'exercice 2022. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour l'exercice 2023 découlent principalement d'un BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 238,6 M\$ (116,0 M\$ pour l'exercice 2022), d'une diminution du fonds de roulement de 110,2 M\$ (augmentation de 65,2 M\$ pour l'exercice 2022), facteurs contrebalancés en partie par des provisions de 4,3 M\$ qui ont été versées (4,2 M\$ pour l'exercice 2022) et des paiements d'impôt de 1,8 M\$ (1,8 M\$ pour l'exercice 2022).

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 182,8 M\$ pour l'exercice 2023, contre 115,6 M\$ pour l'exercice 2022. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont liés principalement aux dépenses d'investissement de 185,4 M\$ (y compris 148,4 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour l'exercice 2023, comparativement à 115,6 M\$ (y compris 53,4 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke et 20,7 M\$ au titre du projet de machine TAD à Sherbrooke) pour l'exercice 2022.

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement*

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 95,9 M\$ pour l'exercice 2023, contre 2,5 M\$ pour l'exercice 2022. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice 2023 sont principalement liés aux intérêts versés de 49,4 M\$ (51,9 M\$ pour l'exercice 2022), aux paiements locatifs de 30,8 M\$ (28,1 M\$ pour l'exercice 2022), au montant net des dividendes versés de 7,0 M\$ (distributions nettes de 17,5 M\$ pour l'exercice 2022), au versement de montants à des parties liées de 5,7 M\$ (néant pour l'exercice 2022), à la variation de la trésorerie soumise à restrictions de 5,3 M\$ (4,6 M\$ à l'exercice 2022) et aux frais de financement différés versés de 0,9 M\$ (3,0 M\$ à l'exercice 2022), ce qui a été neutralisé en partie par le produit de la dette, déduction faite des remboursements de 3,2 M\$ (102,7 M\$ à l'exercice 2022).

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## Obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028	Par la suite	Total
<b>Obligations contractuelles :</b>							
Billets non garantis de premier rang échéant le 24 avril 2025, remboursements de capital	-	125,0	-	-	-	-	125,0
Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029, remboursements de capital	-	-	-	-	-	135,0	135,0
AgCredit – facilité de crédit à terme A, remboursements de capital	5,5	4,4	12,5	13,2	13,8	138,4	187,8
AgCredit – facilité de crédit à terme B, remboursements de capital	-	-	14,0	17,7	18,5	188,6	238,8
AgCredit – facilité de crédit à terme D, remboursements de capital	-	-	5,6	7,9	8,4	93,2	115,1
Débeture de PKSI en faveur d’IQ, remboursements de capital	16,7	16,7	16,7	16,7	14,7	-	81,5
Débeture de PKSB en faveur d’IQ, remboursements de capital	-	-	2,5	9,9	9,9	52,7	75,0
Deuxième facilité de crédit Nordea, remboursements de capital	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,5	45,5
Prêt d’IQ pour papier hygiénique, remboursements de capital	-	1,1	6,9	6,9	6,9	19,1	40,9
Facilité de crédit de premier rang de PKSB, remboursements de capital	-	-	-	-	35,2	-	35,2
Prêt d’IQ pour papier-mouchoir, remboursements de capital	-	2,8	5,6	5,6	5,6	14,6	34,2
Prêt d’Investissement Québec, remboursements de capital	4,9	0,3	-	-	-	-	5,2
Emprunt auprès du gouvernement de l’Ontario, remboursements de capital	0,5	0,5	0,5	-	-	-	1,5
PKSB – facilité renouvelable, remboursements de capital	-	-	0,6	-	-	-	0,6
Paiements d’intérêts	50,4	46,1	38,1	35,9	32,8	93,5	296,8
Paiements liés aux contrats de location avec droit d’utilisation	27,2	16,8	13,3	12,3	8,5	48,8	126,9
Convention de contribution, contributions	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	23,2	52,2
Paiements au titre des contrats de service	13,3	3,8	2,4	1,1	1,1	15,0	36,7
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>131,9</b>	<b>230,9</b>	<b>132,1</b>	<b>140,6</b>	<b>168,8</b>	<b>829,6</b>	<b>1 633,9</b>

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d’intérêts), des régimes de retraite et des contrats de location avec droit d’utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés.

Au 31 décembre 2023, Produits Kruger avait des engagements se chiffrant à 50,1 M\$ (121,7 M\$ au 31 décembre 2022) liés au projet d’expansion à Sherbrooke.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations définies de Produits Kruger s’est établie à 6,2 M\$ pour l’exercice 2023, alors que sa cotisation aux régimes d’avantages postérieurs au départ à la retraite s’est élevée à 2,3 M\$. De plus, au 31 décembre 2023, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 9,6 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l’exercice 2024 devraient s’élever à 2,5 M\$ et celles aux régimes d’avantages postérieurs au départ à la retraite pour l’exercice 2024, à 2,1 M\$.

Par suite de la restructuration, le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint du fait de la dissolution de la convention de société en commandite, et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales a été éliminée. Le passif en cours de 133,6 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a été reclassé dans les capitaux propres dans les états consolidés de la situation financière. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour des précisions supplémentaires.

La convention d'échange a été modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger Inc. le droit d'échanger au pair, de temps à autre, des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment, la participation globale de Kruger Inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger Inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 31 décembre 2023, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

La convention d'administration a été modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

## **Dette**

Certaines des conventions d'emprunt de Produits Kruger ont été modifiées avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la restructuration afin de stipuler que Produits Kruger a pris en charge les obligations et les passifs de PK S.E.C. à titre de débiteur principal, et que PK S.E.C. a été libérée de ses obligations et de ses passifs aux termes des conventions d'emprunt respectives.

### ***Convention d'AgCredit***

Le 30 mars 2022, les emprunteurs ont conclu la quatrième modification de la convention d'AgCredit (la « quatrième modification ») pour mettre à disposition, par la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke, une nouvelle facilité de prêt à terme de 87 M\$ US (la « facilité de crédit à terme D ») dans le but de refinancer les emprunts en cours aux termes de la facilité de prêt à terme de 111 M\$ (la « facilité de crédit à terme C ») et de repousser les dates d'échéance des prêts renouvelables de 10 M\$ US et 12,5 M\$ du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026. La totalité des montants de la facilité de crédit à terme D était prélevée le 30 mars 2022 et la facilité de crédit à terme D a été utilisée pour rembourser intégralement le capital, les intérêts courus et les frais impayés de 107,0 M\$ aux termes de la facilité de crédit à terme C, le 30 mars 2022. Le remboursement anticipé de la facilité de crédit à terme C a été comptabilisé à titre d'extinction de la dette et a donné lieu à une perte sur extinction de la dette de 1,5 M\$ (incluant un montant de 1,3 M\$ au titre de la tranche non amortie des coûts de transaction initialement déduits de la facilité de crédit à terme C), comptabilisée dans les charges d'intérêts et autres charges financières à l'état consolidé du résultat net pour l'exercice 2022.

Conformément à la quatrième modification, dans les 120 jours suivant la clôture de chaque exercice, à compter de l'exercice clos le ou vers le 31 décembre 2022 jusqu'à l'exercice clos le ou vers le 31 décembre 2025, inclusivement, PKSI a accepté de déposer un montant global égal à 75 % des flux de trésorerie excédentaires de l'emprunteur canadien (au sens de la quatrième modification) pour cet exercice dans un compte bancaire désigné (le « compte désigné de PKSI »). Ce montant sera utilisé uniquement dans le but de rembourser par anticipation la facilité de crédit à terme D, sous réserve de certaines conditions précisées dans la quatrième modification. Aucun montant n'a été versé dans le compte désigné de PKSI pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022.

Le 15 septembre 2022, les emprunteurs ont conclu la cinquième modification de la convention d'AgCredit (la « cinquième modification ») pour réviser la définition du ratio de couverture des frais fixes combiné (au sens de la convention d'AgCredit). La cinquième modification change également la date de début du ratio de couverture des frais fixes combiné, qui est passée du trimestre clos le 30 septembre 2022 au trimestre clos le 31 décembre 2022.

#### ***Débeture de PKSI en faveur d'IQ***

La convention de remboursement de la débeture de PKSI en faveur d'IQ a été modifiée avec prise d'effet le 15 novembre 2023 pour tenir compte de l'autorisation d'une nouvelle catégorie d'actions ordinaires sans droit de vote de PKSI le 13 octobre 2023. La modification stipule que la partie qui verse un paiement de remboursement (le « payeur ») recevra des actions ordinaires avec ou sans droit de vote (au gré du payeur) de PKSI en contrepartie de ce paiement.

Les douze premiers remboursements mensuels aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ ont été effectués par PK S.E.C. au cours de l'exercice 2022 en échange d'actions ordinaires avec droit de vote de PKSI. Les douze remboursements mensuels suivants aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ ont été versés par Kruger Inc. au cours de l'exercice 2023. Kruger Inc. a reçu des actions ordinaires avec et sans droit de vote de PKSI, d'une valeur de 19,4 M\$ à titre de contrepartie, faisant en sorte que Kruger Inc. détient une participation directe ne donnant pas le contrôle de 11,8 % dans PKSI au 31 décembre 2023. Par conséquent, une participation ne donnant pas le contrôle de 23,0 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023. La perte nette inscrite dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice 2023 comprend une perte de 3,6 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger Inc. Kruger Inc. a versé deux paiements de remboursement mensuels après le 31 décembre 2023.

#### ***Débeture de PKSB en faveur d'IQ***

Aux termes de la convention de remboursement en lien avec la débeture de PKSB en faveur d'IQ, Produits Kruger détient des réductions de tarifs prescrites, telles qu'elles sont administrées par le ministère des Finances du Québec, dans un compte dédié qui doit servir uniquement aux fins du financement des paiements de remboursement de Produits Kruger à IQ. Aucun paiement de remboursement à IQ n'a été financé pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022.

#### ***Convention de crédit de premier rang de PKSB***

Le 5 juin 2023, PKSB a conclu la troisième convention de crédit complémentaire à la convention de crédit de premier rang de PKSB dans le but de modifier certaines dispositions de la convention de crédit de premier rang de PKSB, et ce, afin de rendre disponible la facilité renouvelable de PKSB à cette date. Les dispositions modifiées comprennent également la mise en application de la transition des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement des prêts au taux LIBOR par les prêts au taux SOFR.

Le 9 novembre 2023, PKSB a conclu la quatrième convention de crédit complémentaire à la convention de crédit de premier rang de PKSB afin de porter à 158,2 M\$ la facilité de construction de PKSB, au lieu de 150 M\$. Les dispositions modifiées comprennent également la mise en application de la transition des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement des prêts au taux CORRA par les prêts au taux CDOR.

## INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 31 décembre 2023 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à la Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Les parties peuvent résilier la convention à tout moment, sous réserve d'un préavis. Au cours de l'exercice 2023, les créances clients visées par l'entente d'affacturage vendues à la Banque de Nouvelle-Écosse s'établissaient à 777,2 M\$ (674,3 M\$ pour l'exercice 2022). Produits Kruger a vendu 95 % de ces créances clients, après déduction d'un facteur de dilution, pour un montant de 773,0 M\$ (672,4 M\$ pour l'exercice 2022). Au 31 décembre 2023, les créances clients vendues s'élevaient à 39,5 M\$ (42,3 M\$ au 31 décembre 2022).

### Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 31 décembre 2023, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 402,3 M\$ (421,2 M\$ au 31 décembre 2022). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 20,1 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2023 (21,1 M\$ pour l'exercice 2022).

### Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de Produits Kruger, qui s'établissaient à 400,4 M\$ au 31 décembre 2023 (279,4 M\$ au 31 décembre 2022), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable déterminée par des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 31 décembre 2023, les dettes à taux variable exclusion faite des frais de financement différés de Produits Kruger totalisaient 35,8 M\$ (107,5 M\$ au 31 décembre 2022). Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu à une augmentation ou une diminution de la perte nette avant impôt de 0,4 M\$ pour l'exercice 2023.

## Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et aux autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projets; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger Inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à New Westminster (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger détient une participation de 50 %.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger Inc. et de ses entreprises affiliées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger Inc. et à des filiales de Kruger Inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Ventes des biens à Kruger Inc.	131	298
Ventes des biens à des filiales de Kruger Inc.	4 311	4 083
Achats de biens auprès de Kruger Inc.	506	587
Achats de biens et services auprès des filiales de Kruger Inc.	42 894	57 908
Honoraires de gestion à Kruger Inc.	8 277	7 787

Au cours de l'exercice 2023, dans le cadre de la convention de contribution, Produits Kruger a effectué un paiement annuel de 5,7 M\$ à Kruger Brompton S.E.C., filiale de Kruger Inc. Également au cours de l'exercice 2023, l'augmentation de l'obligation de 2,3 M\$ en raison du temps écoulé a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts et autres charges financière à l'état consolidé du résultat net.

## **ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

## **ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité, lesquelles requièrent que la direction de Produits Kruger fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de Produits Kruger et de PTKP et les notes annexes. La direction de Produits Kruger évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de Produits Kruger, sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que Produits Kruger et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

### **Obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite**

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de Produits Kruger, qui comprennent les RRPDA, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages, sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de Produits Kruger. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de Produits Kruger chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché) et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les principales hypothèses.

### **Passif lié aux parts de société en commandite**

Le passif lié aux parts de société en commandite correspondait à la meilleure estimation de la direction quant aux distributions futures prévues de la société en commandite à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »), comme l'exige la convention de société en commandite.

Au 31 décembre 2022, un passif de 133,6 M\$ avait été comptabilisé pour cette obligation, selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. L'évaluation reposait sur un taux d'actualisation de 9,75 % et un taux de croissance final de 2,0 %. Le taux d'actualisation tenait compte du risque associé à l'entreprise, laquelle exerce ses activités principalement au Canada. Par suite de la réévaluation effectuée au 31 décembre 2022, un profit de 25,6 M\$ a été comptabilisé pour l'exercice 2022 se rapportant à la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite.

Par suite de la restructuration, le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint du fait de la dissolution de la convention de société en commandite, et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales a été éliminée. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour des précisions supplémentaires.

## **Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence**

PTKP comptabilise sa participation dans Produits Kruger selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe quatre des dix sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction de PTKP a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur Produits Kruger.

## **Tests de dépréciation**

La direction a soumis le goodwill lié à l'UGT du secteur Produits de consommation au Canada à un test de dépréciation annuel, en utilisant les prévisions et a conclu que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2023, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Les hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, des taux de croissance et du prix de vente facturé au client. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable du goodwill de l'UGT du secteur Produits de consommation au Canada s'établissait à 152,0 M\$ et la valeur comptable du goodwill de l'UGT PHF était de néant.

La direction a soumis les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée au test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée est déterminée à partir des meilleures estimations de la direction au moyen d'un modèle d'exemption de redevances. Les estimations des exemptions de redevances sont fondées sur les redevances qui devraient être payées, selon les taux de redevances du marché et les volumes de ventes projetés. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, les taux de croissance, le prix de vente facturé au client et les taux de change. La direction a conclu que les volumes de ventes et la rentabilité actuels et projetés soutenaient la valeur recouvrable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée s'établissait à 16,0 M\$.

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué afin de déterminer la valeur recouvrable. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun indice de dépréciation et, par conséquent, il n'était pas nécessaire d'effectuer un test de dépréciation.

PTKP doit soumettre sa participation dans Produits Kruger à un test de dépréciation s'il y a une indication objective que cette participation puisse avoir subi une dépréciation. La direction a conclu qu'il n'y avait pas eu de changement important des prévisions étayant la valeur de la participation et, en conséquence, il n'y avait aucune indication de dépréciation.

## **Impôt sur le résultat**

L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéficiaires imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages imposables futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision et l'historique des bénéficiaires imposables. Au cours de l'exercice 2023, Produits Kruger a évalué sa capacité à utiliser ses crédits d'impôt accordés par des États américains ainsi que sa capacité à utiliser les pertes d'exploitation nettes reportées en avant.

## Contrats de location

L'application de la norme comptable IFRS 16 requiert, à maintes reprises, l'exercice du jugement critique, qui porte notamment sur ce qui suit : établir si un contrat (ou une partie d'un contrat) contient un contrat de location, déterminer s'il existe une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation sera exercée, déterminer si des paiements variables sont fixes en substance, établir si un arrangement contient plusieurs contrats de location et déterminer le prix de vente distinct des composantes locatives et des composantes non locatives. L'application de la norme comptable IFRS 16 comporte également certaines estimations principales, notamment l'estimation des modalités du contrat, l'établissement du taux d'actualisation approprié des paiements locatifs et l'évaluation pour établir si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié.

## MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

### Norme comptable appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- i) IAS 1, informations à fournir sur les méthodes comptables. En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*. Les modifications d'IAS 1 exigent que les sociétés fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 visent à fournir des directives sur l'application du concept de l'importance relative à l'égard des informations à fournir sur les méthodes comptables. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de Produits Kruger.
- ii) IAS 12, mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale. En mai 2023, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à IAS 12 qui introduisent une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant des règles du Pilier Deux et à la présentation d'informations à leur sujet, ainsi que des obligations d'information ciblées pour les entités visées. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication et doivent être appliquées rétrospectivement, y compris l'obligation d'indiquer que l'exception a été appliquée. La société mère de Produits Kruger réside au Canada et, en août 2023, le Canada a publié un avant-projet de loi à l'égard de certains aspects du Pilier Deux aux fins de consultation publique. Bien qu'il soit prévu que les principales règles du Pilier Deux du Canada entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Canada n'a pas encore publié de projet de loi révisé ou d'autres projets de loi. Par conséquent, le Canada n'a pas encore adopté ou quasi adopté de loi à l'égard du Pilier Deux. Produits Kruger a adopté les modifications à IAS 12, soit le modèle de règles du Pilier Deux en lien avec la réforme fiscale internationale, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette exception a été appliquée de manière rétrospective, mais aucun ajustement aux données présentées antérieurement n'a été requis.

### Normes comptables publiées mais non encore mises en œuvre

- i) IAS 1, classement des passifs en tant qu'éléments courants ou non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 visant à clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié une modification à l'IAS 1 sur les passifs non courants assortis de clauses restrictives, afin de clarifier l'incidence sur le classement d'un passif des modalités auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications de 2022 introduisent également des obligations d'information supplémentaires afin d'améliorer l'information qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect des clauses restrictives dans les douze mois suivant la période de présentation de l'information financière. Les modifications de 2022 ont modifié la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'adoption anticipée est permise. La norme modifiée devrait donner lieu à la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés à l'égard des passifs non courants découlant de contrats d'emprunt qui sont assujétis à des clauses restrictives à respecter dans les douze mois suivant la période de présentation de l'information financière.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Information financière de PTKP</b>		
Total de l'actif	70,6	81,7
Total du passif	2,3	7,7
<b>Information financière de Produits Kruger</b>		
Total de l'actif	2 325,6	2 256,8
Total du passif	1 712,0	1 763,6

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023				2022			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
<b>Nombre de jours de la période</b>	92	92	91	90	92	92	91	90
Produits des activités ordinaires	482,3	473,4	466,3	451,0	458,1	427,0	397,5	398,7
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	18,6	14,8	15,0	(50,1)	16,0	(38,8)	(35,5)	1,4
<b>Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>								
<b>Résultat net, y compris attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle</b>	18,6	14,8	15,0	(50,1)	16,0	(38,8)	(35,5)	1,4
Charge d'intérêts et autres charges financières	18,5	16,7	18,6	16,5	20,7	18,9	17,4	17,5
Charge (produit) d'impôt	2,6	7,1	5,1	58,6	1,8	(3,9)	(4,9)	(9,1)
Dotations aux amortissements	27,8	25,3	24,0	24,3	33,0	24,9	21,9	23,1
Autres produits (charges)	(8,5)	8,4	(8,9)	(0,4)	(5,3)	26,0	12,5	(4,3)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	-	-	-	(25,6)	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	0,1	-	-	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	1,9	-	1,1	-	0,1	-	-	-
Coûts de restructuration, montant net	0,3	0,1	0,1	1,1	3,6	0,1	0,4	0,5
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	-	-	-	-	3,5	-	-
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	61,2	72,4	55,0	50,0	44,4	30,7	11,8	29,1

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## ***Résultat d'exploitation – Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022***

### *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 482,3 M\$ au quatrième trimestre de 2023, contre 458,1 M\$ au quatrième trimestre de 2022, en hausse de 24,2 M\$, ou 5,3 %. La hausse des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses promotionnelles comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 12,5 M\$, ou 4,8 %, alors que ceux provenant des États-Unis ont augmenté de 11,7 M\$, ou 5,9 %.

### *Coût des produits vendus*

Le coût des produits vendus s'est établi à 400,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, contre 416,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, soit une baisse de 15,9 M\$, ou 3,8 %. Les coûts de fabrication ont diminué en raison principalement de la baisse du coût de la pâte et d'autres intrants découlant d'un ralentissement de l'inflation et d'une amélioration de la productivité des activités des usines, facteurs contrebalancés uniquement en partie par la hausse des volumes. Les frais de transport ont diminué en regard du quatrième trimestre de 2022, à la faveur de l'assouplissement des contraintes d'approvisionnement et du ralentissement de l'inflation, bien que les coûts d'entreposage aient augmenté en raison des coûts additionnels du réseau logistique. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,0 % pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à 90,9 % pour le quatrième trimestre de 2022.

### *Frais de vente, frais généraux et frais d'administration*

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 50,3 M\$ au quatrième trimestre de 2023, contre 30,6 M\$ au quatrième trimestre de 2022, ce qui représente une hausse de 19,7 M\$, ou 64,4 %. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation importante des dépenses liées à la publicité et aux technologies de l'information au cours du trimestre, la hausse des frais liés au personnel et des frais de vente pour soutenir le volume des ventes additionnel, et une perte sur la cession d'immobilisations corporelles. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 10,4 % pour le quatrième trimestre de 2023, contre 6,7 % pour le quatrième trimestre de 2022.

### *Coûts de restructuration*

Les coûts de restructuration se sont établis à 0,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, contre 3,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, en raison surtout de la mise hors service de certains actifs de production à l'usine de Memphis, comme décrit à la rubrique « Faits saillants » précédemment.

### *BAIIA ajusté*

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est établi à 61,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, contre 44,4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, ce qui représente une augmentation de 16,8 M\$, ou 37,9 %. L'importante augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, à la baisse du coût de la pâte et d'autres intrants, à l'amélioration de la productivité des activités des usines et à la baisse des frais de transport, facteurs en partie contrebalancés par une légère diminution des prix de vente ainsi que par une augmentation des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

### *Charge d'intérêts et autres charges financières*

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 18,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à 20,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, en baisse de 2,2 M\$. Cette diminution découle essentiellement de l'augmentation des produits d'intérêts, de la diminution de la charge d'intérêts au titre des régimes de retraite, d'une baisse de l'endettement à taux variable comparativement au quatrième trimestre de 2022, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de la charge d'intérêts au titre des contrats de location.

### *Profit de change*

Le profit de change s'est établi à 8,5 M\$ au quatrième trimestre de 2023, contre 5,3 M\$ au quatrième trimestre de 2022 en raison des fluctuations du change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits de change ont été comptabilisés au poste Autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022.

### *Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite*

Un profit de 25,6 M\$ attribuable à la réévaluation annuelle a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2022. Le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la restructuration et, par conséquent, aucune réévaluation annuelle n'a été requise au cours du quatrième trimestre de 2023. La variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite a été comptabilisée au poste Autres charges (produits) dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice 2022.

### *Impôt sur le résultat*

Une charge d'impôt de 2,6 M\$ a été comptabilisée pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à 1,8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022. Produits Kruger est maintenant directement assujettie à l'impôt sur ses activités canadiennes par suite de la restructuration du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tandis qu'elle exerçait ses activités à titre de société en commandite au cours du quatrième trimestre de 2022 et n'était pas directement assujettie à l'impôt sur ses activités canadiennes. L'impôt entre les mains des commanditaires a correspondu à un produit de 5,9 M\$ au quatrième trimestre de 2022.

### *Résultat net attribuable à Produits Kruger*

Le bénéfice net s'est établi à 16,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, en comparaison de 16,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, ce qui représente une hausse de 0,5 M\$. L'augmentation s'explique principalement par la hausse de 16,8 M\$ du BAIIA ajusté<sup>1</sup>, la baisse de 5,4 M\$ de la dotation aux amortissements attribuable surtout à la mise hors service de certains actifs de production à l'usine de Memphis, comme il est décrit à la rubrique « Faits saillants » ci-dessus, la baisse de 3,3 M\$ des coûts de restructuration, l'accroissement du profit de change de 3,2 M\$ et la diminution de 2,2 M\$ de la charge d'intérêts, facteurs en partie contrebalancés par la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 25,6 M\$ au quatrième trimestre de 2022, la perte de 1,9 M\$ sur la vente d'immobilisations corporelles, l'accroissement de 0,8 M\$ de la charge d'impôt et une perte attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de 2,0 M\$.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## *Comparaison de l'information sectorielle du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022*

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T4 2023 c. T4 2022			
	T4 2023	T4 2022	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>				
Produits de consommation	400,9	378,8	22,1	5,8 %
PHF	81,4	79,3	2,1	2,6 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	482,3	458,1	24,2	5,3 %
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>				
Produits de consommation	59,8	42,7	17,1	
PHF	5,7	5,7	-	
Siège social et autres	(4,3)	(4,0)	(0,3)	
Total du BAIIA ajusté <sup>1</sup>	61,2	44,4	16,8	

### *Secteur Produits de consommation*

#### *Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022*

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 400,9 M\$ au quatrième trimestre de 2023, contre 378,8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, ce qui représente une hausse de 22,1 M\$, ou 5,8 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'accroissement du volume des ventes, en partie contrebalancé par une augmentation des dépenses promotionnelles. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant des États-Unis et du Canada.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur Produits de consommation s'est établi à 59,8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023 par rapport à 42,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, en hausse de 17,1 M\$. L'augmentation du BAIIA ajusté<sup>1</sup> découle surtout de la hausse des produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation et de la baisse des coûts de fabrication, en partie contrebalancées par la hausse des coûts d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

### *Secteur PHF*

#### *Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022*

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 81,4 M\$ au quatrième trimestre de 2023, contre 79,3 M\$ au quatrième trimestre de 2022, en hausse de 2,1 M\$, ou 2,6 %. L'augmentation s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes, partiellement contrebalancée par la baisse des prix. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur PHF s'est chiffré à 5,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à 5,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022. L'incidence favorable sur les produits, la baisse des coûts de fabrication et la diminution des frais de transport ont été essentiellement contrebalancées par la hausse des coûts d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

### ***Charges du siège social et autres***

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

### ***Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022***

Les charges du siège social et autres se sont élevées à 4,3 M\$ au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 4,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2022, ce qui constitue une hausse de 0,3 M\$ découlant essentiellement de la diminution des profits de change liés au fonds de roulement comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

## **DONNÉES SUR LES ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 7 mars 2024, 9 968 337 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger Inc. peut échanger au pair, de temps à autre, des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, sous réserve d'ajustements prévus par la convention d'échange. Aux termes de la convention d'achat d'actifs datée du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Produits Kruger a transféré ses droits aux termes de la convention d'échange à Produits Kruger dans le cadre de la restructuration (se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour un complément d'information). Par conséquent, si, au 7 mars 2024, Kruger Inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 87,1 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 7 mars 2024, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 7 mars 2024, 77 299 546 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

## **FACTEURS DE RISQUE**

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2023 datée du 7 mars 2024 disponible sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

### ***Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière***

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion et les états financiers et notes annexes de PTKP, ainsi que les états financiers consolidés et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

#### ***Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière***

Au cours de l'exercice 2023, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

#### ***Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information***

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication des sociétés (au sens du Règlement 52-109) et a conclu, au 31 décembre 2023, que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

#### ***Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière***

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (au sens du Règlement 52-109). Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le rapport intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction ainsi que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2023, les contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés étaient efficaces. Cette évaluation a pris en compte la politique des sociétés en matière de communication de l'information financière et le fonctionnement du comité sur la politique de communication de l'information financière.

### **INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Un complément d'information sur PTKP et Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



**PAPIERS TISSU KP INC.**  
**ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**  
**EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET LE 31 DÉCEMBRE 2022**



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Papiers Tissu KP inc.

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissu KP inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

#### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, ca\_toronto\_18\_york\_fax@pwc.com

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimerons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Question clé de l'audit

#### Évaluation des indications de dépréciation de la participation dans Produits Kruger inc. comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

*Voir la note 1 – Renseignements généraux, la note 3 – Sommaire des principales méthodes comptables, la note 4 – Estimations comptables et jugements critiques, la note 5 – Participation dans une entreprise associée, et la note 9 – Dépendance économique des états financiers.*

La société a été créée dans le but d'acquérir une participation dans Produits Kruger inc. (« Produits Kruger ») et ses activités se limitent à la détention de cette participation, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2023, la société détenait une participation de 13,1 % dans Produits Kruger, et la valeur comptable de la participation de la société comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Produits Kruger s'établissait à 68,2 M\$.

La direction évalue à chaque période s'il existe une indication objective de dépréciation de sa participation dans Produits Kruger. La direction fait preuve de jugement lorsqu'elle évalue s'il existe une indication objective qui exigerait la réalisation d'un test de dépréciation, y compris si i) Produits Kruger a comptabilisé des pertes de valeur dans ses résultats financiers; ii) les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie de Produits Kruger soumises à un test de dépréciation sont

### Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction des indications de dépréciation de la participation dans Produits Kruger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, notamment :
  - effectuer un audit des états financiers consolidés de Produits Kruger au 31 décembre 2023. Cela a inclus :
    - prendre en considération la performance financière de Produits Kruger et l'incidence des pertes de valeur comptabilisées, le cas échéant, dans les états financiers consolidés de Produits Kruger, sur la valeur comptable de la participation de la société dans Produits Kruger;
    - comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie de Produits Kruger soumises à un test de dépréciation avec la valeur comptable des actifs de Produits Kruger inclus dans la participation de la société dans Produits Kruger, compte tenu de l'augmentation de la juste valeur des actifs identifiables comptabilisée lors de l'acquisition des participations dans Produits Kruger;
    - évaluer le caractère exhaustif de l'évaluation par la direction des indices de dépréciation afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une

### Question clé de l'audit

tombées en dessous de la valeur comptable de la base de la société dans les actifs de Produits Kruger inclus dans la participation de la société dans Produits Kruger après prise en compte de l'augmentation de la juste valeur des actifs identifiables comptabilisée lors de l'acquisition de participations dans Produits Kruger; ou iii) il y a une baisse importante de la capitalisation boursière de la société par rapport à son actif net. La direction n'a pas effectué de test de dépréciation au 31 décembre 2023, car il n'existe aucune indication objective qu'un test de dépréciation était nécessaire.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance de la participation dans la valeur comptable de Produits Kruger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, et du jugement posé par la direction pour évaluer s'il existait une indication objective qui exigerait la réalisation d'un test de dépréciation. Cela a nécessité un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre des procédures et l'évaluation des éléments probants concernant l'évaluation par la direction des indices de dépréciation.

### Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

dépréciation de la participation dans Produits Kruger.

- recalculer la capitalisation boursière de la société et la comparer avec son actif net au 31 décembre 2023.

---

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est John Donnelly.

**/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
Le 7 mars 2024

# Papiers Tissu KP Inc.

## États de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Dividendes à recevoir	1 793	-
Distributions à recevoir	-	1 790
Impôt à recouvrer	652	580
	<u>2 445</u>	<u>2 370</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	68 162	79 338
	<u>68 162</u>	<u>79 338</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u><u>70 607</u></u>	<u><u>81 708</u></u>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dividendes à verser (note 7)	1 793	1 790
Dette envers une entité détenue	457	170
	<u>2 250</u>	<u>1 960</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Impôt différé (note 6)	-	5 718
	<u>-</u>	<u>5 718</u>
<b>Total du passif</b>	<u><u>2 250</u></u>	<u><u>7 678</u></u>
<b>Capitaux propres</b>		
Actions ordinaires (note 7)	22 560	22 379
Surplus d'apport	144 819	144 819
Déficit	(115 027)	(108 008)
Cumul des autres éléments du résultat global	16 005	14 840
	<u>68 357</u>	<u>74 030</u>
<b>Total des capitaux propres</b>	<u>68 357</u>	<u>74 030</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<u><u>70 607</u></u>	<u><u>81 708</u></u>
<b>Événement postérieur à la date de clôture (note 7)</b>		

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ James Hardy  
Administrateur

/s/ Jay Wright  
Administrateur

# Papiers Tissu KP Inc.

## États du résultat global

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	2023 \$	2022 \$
Quote-part du résultat	(697)	(8 086)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1 165)	(5 213)
<b>Quote-part du résultat mis en équivalence</b>	<b>(1 862)</b>	<b>(13 299)</b>
Profit de dilution (note 7)	1 032	752
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(830)</b>	<b>(12 547)</b>
Charge (produit) d'impôt exigible	215	(410)
Charge (produit) d'impôt différé	3 892	(1 888)
<b>Charge (produit) d'impôt (note 6)</b>	<b>4 107</b>	<b>(2 298)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(4 937)</b>	<b>(10 249)</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge (du produit) d'impôt (note 8)</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>		
Réévaluation des prestations de retraite	3 436	11 493
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	1 650	1 470
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :</b>		
Écarts de conversion	1 165	2 073
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>6 251</b>	<b>15 036</b>
<b>Total des éléments du résultat global</b>	<b>1 314</b>	<b>4 787</b>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>(0,50)</b>	<b>(1,03)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>	<b>9 955 981</b>	<b>9 936 187</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Papiers Tissu KP Inc.**  
**États des variations des capitaux propres**  
**Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022**

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	\$				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	9 895 419	21 844	144 819	(103 561)	12 767	75 869
Émission d'actions ordinaires (note 7)	50 557	529	-	-	-	529
Dividendes à verser (note 7)	-	-	-	(1 790)	-	(1 790)
Dividendes versés	-	-	-	(5 365)	-	(5 365)
Ajustement de juste valeur	-	6	-	(6)	-	-
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	11 493	-	11 493
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	1 470	-	1 470
Écarts de conversion	-	-	-	-	2 073	2 073
Résultat net	-	-	-	(10 249)	-	(10 249)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>9 945 976</b>	<b>22 379</b>	<b>144 819</b>	<b>(108 008)</b>	<b>14 840</b>	<b>74 030</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	9 945 976	22 379	144 819	(108 008)	14 840	74 030
Émission d'actions ordinaires (note 7)	17 746	181	-	-	-	181
Dividendes à verser (note 7)	-	-	-	(1 793)	-	(1 793)
Dividendes versés	-	-	-	(5 375)	-	(5 375)
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	3 436	-	3 436
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	1 650	-	1 650
Écarts de conversion	-	-	-	-	1 165	1 165
Résultat net	-	-	-	(4 937)	-	(4 937)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>9 963 722</b>	<b>22 560</b>	<b>144 819</b>	<b>(115 027)</b>	<b>16 005</b>	<b>68 357</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Papiers Tissu KP Inc.**  
**Tableaux des flux de trésorerie**

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	(4 937)	(10 249)
Éléments hors trésorerie		
Quote-part du résultat mis en équivalence	1 862	13 299
Profit de dilution (note 7)	(1 032)	(752)
Charge (produit) d'impôt (note 6)	4 107	(2 298)
Total des éléments hors trésorerie	4 937	10 249
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 10)	287	(76)
Remboursements (paiements) d'impôt, montant net	(287)	38
Distribution à des fins fiscales reçue, montant net	-	38
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Dividendes reçus, montant net	6 984	-
Distributions de parts de société en commandite reçues, montant net	-	6 617
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>6 984</b>	<b>6 617</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes versés, montant net (note 7)	(6 984)	(6 617)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(6 984)</b>	<b>(6 617)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 1 Renseignements généraux

Papiers Tissu KP inc. (« PTKP » ou la « société ») a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2023, la société détenait une participation de 13,1 % dans Produits Kruger inc. (« Produits Kruger »). Au 31 décembre 2022, la société détenait une participation de 13,9 % dans Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite »).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration de Produits Kruger ») aux termes de laquelle PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. À la suite de la restructuration de Produits Kruger, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui étaient auparavant exercées par PK S.E.C.

Produits Kruger est une société ayant pour activités principales de fabriquer, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier-mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

### 2 Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 6 mars 2024.

### 3 Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers étaient les suivantes :

#### a) Participation dans des entreprises associées

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise sa participation dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la part revenant à la société du résultat des entreprises associées présentée dans l'état du résultat global et la part revenant à la société des autres éléments du résultat global des entreprises associées présentée dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés au prorata de la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication de dépréciation de l'actif transféré. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

La société évalue à chaque période s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à la valeur recouvrable nette (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global. À chaque date de clôture, la société évalue également si une reprise de la dépréciation est possible.

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

b) *Impôt sur le résultat*

À la suite de la restructuration de Produits Kruger (note 1), PK S.E.C., qui était une société en commandite, est devenue une société par actions. Par conséquent, Produits Kruger est une entité assujettie à l'impôt et comptabilisera directement une charge d'impôt sur le résultat. Comme PTKP ne génère plus de bénéfice imposable, le passif d'impôt différé de 5,7 M\$ comptabilisé dans l'état audité de la situation financière de PTKP au 31 décembre 2022 a donc été décomptabilisé dans les états audités du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

c) *Capital-actions*

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction des capitaux propres.

d) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

e) *Norme comptable appliquée le 1<sup>er</sup> janvier 2023*

Informations à fournir sur les méthodes comptables selon IAS 1. En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*. Les modifications apportées à IAS 1 exigent que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratiques 2 en IFRS fournissent des indications sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur la méthode comptable. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la société.

#### 4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et jugements, y compris ceux qui ont trait à la juste valeur et aux méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

*Méthode de la mise en équivalence*

La société applique la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans Produits Kruger. La décision de recourir à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser une participation, particulièrement lorsque le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, découle d'une évaluation de faits et circonstances et comporte, en fin de compte, une grande part de jugement. Dans le cadre de sa révision des conventions, la direction a évalué les droits de la société. Compte tenu du fait que la société occupe quatre des dix sièges du conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société est en mesure d'exercer une influence notable sur Produits Kruger.

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### *Test de dépréciation*

La société est tenue d'effectuer un test de dépréciation à l'égard de sa participation dans Produits Kruger s'il existe des indications objectives que la participation peut être dépréciée. La direction fait preuve de jugement lorsqu'elle évalue s'il existe une indication objective qui exigerait la réalisation d'un test de dépréciation, y compris si i) Produits Kruger a comptabilisé des pertes de valeur dans ses résultats financiers; ou ii) les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie de Produits Kruger soumises à un test de dépréciation sont tombées en dessous de la valeur comptable de la base de la société dans les actifs de Produits Kruger inclus dans la participation dans Produits Kruger après prise en compte de l'augmentation de la juste valeur des actifs identifiables comptabilisée lors de l'acquisition de participations dans Produits Kruger; ou iii) il y a une baisse importante de la capitalisation boursière de la société par rapport à son actif net. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la direction a examiné l'incidence de divers événements sur l'appréciation par la société du fait qu'il existe ou non des indications objectives que sa participation dans Produits Kruger pourrait s'être dépréciée. La direction a déterminé que les prévisions qui sous-tendent la valeur de la participation n'avaient pas changé de façon importante et que, par conséquent, il ne s'était produit aucun événement déclencheur nécessitant qu'un test de dépréciation soit effectué.

### *Parts de société en commandite*

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que Produits Kruger, sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire avait droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales.

À la suite de la restructuration de Produits Kruger (note 1), la convention de société en commandite a été dissoute et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales, éliminée. Ainsi, aucune distribution à des fins fiscales n'a été déclarée le 28 février 2023.

## 5 Participation dans une entreprise associée

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable de la participation :

	2023	2022
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	79 338	78 727
Augmentation de la participation	181	529
Quote-part du résultat	(697)	(8 086)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(1 165)	(5 213)
Quote-part des autres éléments du résultat global	(3 359)	21 836
Profit de dilution	1 032	752
Distribution à des fins fiscales	-	(2 052)
Dividendes	(7 168)	-
Distributions de parts de société en commandite	-	(7 155)
<b>Solde de clôture</b>	<b>68 162</b>	<b>79 338</b>

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Le tableau qui suit résume l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et à la perte nette de Produits Kruger, entreprise dans laquelle la société détenait une participation de 13,1 % au 31 décembre 2023. L'information financière provient des états financiers consolidés audités de Produits Kruger pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	31 décembre 2023		
	Selon la méthode comptable de Produits Kruger	Augmentation de la juste valeur	Selon la méthode comptable de PTKP
	\$	\$	\$
Actifs courants	542 854	-	542 854
Actifs non courants	1 782 776	307 973	2 090 749
Passifs attribuables à des parties autres que les détenteurs d'instruments de capitaux propres	1 712 003	-	1 712 003
Actif net	613 627		
			Exercice clos le 31 décembre 2023
			\$
Produits des activités ordinaires			1 872 962
Perte nette attribuable à Produits Kruger			(5 313)
Autres éléments du résultat global			(22 996)
Total du résultat global attribuable à Produits Kruger			(28 309)

Le tableau qui suit résume l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et à la perte nette de PK S.E.C., entreprise dans laquelle la société détenait une participation de 13,9 % au 31 décembre 2022. L'information financière provient des états financiers consolidés audités de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	31 décembre 2022		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C.	Augmentation de la juste valeur	Selon la méthode comptable de PTKP
	\$	\$	\$
Actifs courants	491 822	-	491 822
Actifs non courants	1 764 946	317 605	2 082 551
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	1 630 046	-	1 630 046
Passif lié aux parts de société en commandite	133 551	-	133 551
Actif net	493 171		
			Exercice clos le 31 décembre 2022
			\$
Produits des activités ordinaires			1 681 403
Perte nette			(56 882)
Autres éléments du résultat global			151 707
Total du résultat global attribuable à Produits Kruger			94 825

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la quote-part des capitaux propres de Produits Kruger revenant à PTKP et la participation comptabilisée dans PTKP :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Capitaux propres consolidés de Produits Kruger	613 627	493 171
Rajouter : valeur à la constitution du passif lié aux parts de société en commandite <sup>a)</sup>	118 562	118 562
Moins : capitaux propres attribuables à Kruger Inc. et à PKGP	(585 120)	(453 961)
Capitaux propres attribuables à PTKP	147 069	157 772
Participation de PTKP dans une entreprise associée	68 162	79 338
Écart de rapprochement	78 907	78 434
Éléments de rapprochement depuis la constitution :		
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	(11 110)	(11 110)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	60 336	59 171
Écarts de conversion liés à l'augmentation de la juste valeur	(2 962)	(3 302)
Distribution à des fins fiscales	9 320	9 320
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	(375)	(375)
Profit de dilution	(4 302)	(3 270)
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	28 000	28 000
	-	-

- a) À la suite de la restructuration de Produits Kruger, le passif lié aux parts de la société en commandite de PK S.E.C. a été éteint, car la convention de société en commandite de PK S.E.C. a été résiliée conformément à ses modalités et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales, éliminée.

En ce qui concerne la participation de PTKP dans Produits Kruger, la responsabilité de PTKP à l'égard des dettes, des passifs et des autres obligations de Produits Kruger se limite à l'apport en capital de PTKP dans Produits Kruger.

## 6 Impôt sur le résultat

À la suite de la restructuration de Produits Kruger (note 1), PK S.E.C., qui était une société en commandite, est devenue une société par actions. Par conséquent, Produits Kruger est une entité assujettie à l'impôt et comptabilisera directement une charge d'impôt sur le résultat. Comme PTKP ne génère plus de bénéfice imposable, le passif d'impôt différé de 5,7 M\$ comptabilisé dans l'état audité de la situation financière de PTKP au 31 décembre 2022 a donc été décomptabilisé dans les états audités du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à titre de charge d'impôt différé de 3,9 M\$, et un recouvrement d'impôt différé au titre de la réévaluation des prestations de retraite de 6,9 M\$, un recouvrement d'impôt différé au titre de la réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite de 0,5 M\$ et un écart de conversion cumulé de 2,2 M\$ ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Le tableau qui suit présente en détail la charge d'impôt sur le résultat :

	2023	2022
	\$	\$
Impôt au taux prévu par la loi de 26 %	(216)	(3 264)
Décomptabilisation de l'impôt différé	3 892	-
Écarts permanents et autres	-	174
Profit de dilution	(268)	(195)
Résultat imposé entre les mains des filiales	-	2 345
Réalisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	518	1 480
Quote-part des résultats comptable	181	-
Changement de méthode comptable appliquée à la participation dans une entreprise associée	-	(2 838)
	<u>4 107</u>	<u>(2 298)</u>

Le tableau qui suit présente les composantes du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé		
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	-	(592)
Prestations de retraite	-	3 078
Passif lié aux parts de société en commandite	-	(2 782)
Immobilisations corporelles	-	6 737
Autres	-	(723)
	<u>-</u>	<u>5 718</u>

Le tableau qui suit présente une analyse du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Passif d'impôt différé devant être réalisé dans plus de 12 mois	<u>-</u>	<u>5 718</u>

Le tableau qui suit présente la variation du passif d'impôt différé :

	2023	2022
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	5 718	806
Montant imputé au résultat net	3 892	(1 888)
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des écarts de conversion	(2 232)	310
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(482)	629
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des prestations de retraite	(6 896)	5 861
<b>Solde de clôture</b>	<u>-</u>	<u>5 718</u>

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 7 Dividendes

Pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, la société a versé à ses actionnaires des dividendes trimestriels de 0,18 \$ par action. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société, une partie des dividendes a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission d'actions ordinaires de la société. Le produit a servi à l'acquisition d'actions de Produits Kruger en 2023 et de parts additionnelles de PK S.E.C. en 2022. Les dividendes versés, le nombre d'actions ordinaires supplémentaires émises ainsi que le prix de l'action et le produit brut se ventilent comme suit :

Date de versement du dividende	2023			
	Dividendes versés \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
16 janvier 2023	1 790	10,18	4 682	48
17 avril 2023	1 791	10,25	3 000	30
17 juillet 2023	1 791	10,30	5 064	53
16 octobre 2023	1 793	9,93	5 000	50
	<u>7 165</u>		<u>17 746</u>	<u>181</u>

Date de versement du dividende	2022			
	Dividendes versés \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
17 janvier 2022	1 781	10,50	36 007	378
15 avril 2022	1 788	10,81	4 351	47
15 juillet 2022	1 788	10,26	4 426	46
17 octobre 2022	1 789	10,26	5 773	58
	<u>7 146</u>		<u>50 557</u>	<u>529</u>

Après le 31 décembre 2023, le 15 janvier 2024, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 1,8 M\$, soit 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 4 615 actions ordinaires au prix de 8,99 \$.

Après le 31 décembre 2023, la société a déclaré à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire devant être versé le 15 avril 2024.

Le RRD et le réinvestissement par Kruger Inc. des dividendes reçus de Produits Kruger dans des actions ordinaires de cette dernière ont généré un profit de dilution de 1,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (0,8 M\$ en 2022).

# Papiers Tissu KP Inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 8 Charge (produit) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global

	2023	2022
	\$	\$
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>		
Réévaluation des prestations de retraite	(3 460)	17 354
Produit (charge) d'impôt	6 896	(5 861)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	3 436	11 493
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	1 168	2 099
Produit (charge) d'impôt	482	(629)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	1 650	1 470
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :</b>		
Écarts de conversion	(1 067)	2 383
Produit (charge) d'impôt	2 232	(310)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	1 165	2 073
<b>Total des autres éléments du résultat global de l'exercice</b>	<b>6 251</b>	<b>15 036</b>

### 9 Dépendance économique

La société a été créée dans le but d'acquérir une participation dans Produits Kruger et ses activités se limitent à la détention de cette participation, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, la société a une dépendance économique envers Produits Kruger et est exposée à l'ensemble des risques liés aux activités de Produits Kruger, notamment le risque de liquidité.

### 10 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Augmentation (diminution) de la dette envers une entité détenue	287	(76)

# INFORMATION

## POUR LES ACTIONNAIRES

### ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Produits Kruger  
2 Prologis Blvd, bureau 500  
Mississauga (Ontario) L5W 0G8  
Téléphone : 905 812-6900  
www.kptissueinc.com

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Mike Baldesarra  
Directeur des relations avec  
les investisseurs  
Téléphone : 905 812-6900  
ir@kptissueinc.com

### AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Fiducie TSX  
200 University Avenue  
Bureau 300  
Toronto (Ontario) M5H 4H1  
Téléphone : 1 866 393-4891  
www.tsxtrust.com

### INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto  
Symbole : KPT

### AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP PwC Tower  
18 York Street  
Bureau 2600  
Toronto (Ontario) M5J 0B2

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de PKTP est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois des administrateurs (et tous les membres des comités conseils) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens de consommation, de gestion d'entreprise, de finance, de comptabilité et de marché financier.

François Vimard (président du conseil et administrateur indépendant) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>  
James Hardy (administrateur indépendant) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>  
John (« Jay ») Wright (administrateur indépendant) <sup>(1)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup>

- <sup>(1)</sup> Membre du comité d'audit de la Société et du comité d'audit de PKGP
- <sup>(2)</sup> Membre du comité de nomination et de gouvernance de la Société
- <sup>(3)</sup> Membre du comité de gouvernance de PKGP
- <sup>(4)</sup> Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de PKGP

Sarah Kruger a été nommée au conseil d'administration le 7 mars 2024, à la suite de l'annonce du départ à la retraite de Mme Denys-Wendling.

Pour plus d'informations concernant les membres du conseil d'administration et de gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le [www.kptissueinc.com](http://www.kptissueinc.com)

### ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires sera tenue dans un format virtuel uniquement. Elle sera diffusée en direct sur le site <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/en/1657> le 11 juin 2024, à 14 heures (HNE).

### CONCU ET RÉDIGÉ PAR

MBC Capital Markets Advisors

# NOTRE VISION

ÊTRE L'ENTREPRISE DE PAPIER TISSU  
LA PLUS DIGNE DE CONFIANCE ET LA PLUS  
APPRÉCIÉE EN AMÉRIQUE DU NORD.



# NOTRE MISSION

POUR UN QUOTIDIEN PLUS COMFORTABLE.



<sup>MD</sup> Marques déposées et <sup>MC</sup> marques de commerce de produits Kruger inc. ©2024 Produits Kruger inc.  
<sup>MD</sup> SCOTTIES est une marque de commerce de Kimberly-Clark Worldwide inc., utilisée sous licence.